

Deloitte.

EY Building a better
working world

Mouvement
des **Entreprises**
de **France** **E**

REPORTING ESG DES ENTREPRISES FRANÇAISES : SONT-ELLES PRÊTES POUR LA CSRD ?

4^E BILAN ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) 2022

Préparons nos entreprises au futur dispositif de *reporting* ESG



Pour la 4^{ème} année, le Mouvement des entreprises de France s'associe à Deloitte et EY pour dresser le bilan annuel du *reporting* ESG (environnemental, social et gouvernance) d'une sélection de 100 grands groupes français.

Cette édition est particulière, car elle s'inscrit en pleine révision de la NFRD (*Non-Financial Reporting Directive*) de 2014, qui avait donné naissance en France à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en 2017. C'est désormais un reporting de durabilité qui va se mettre en place dans les prochaines années avec l'arrivée de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Disclosure*) et des normes (*European Sustainability Reporting Standards*) qui l'accompagneront. Il s'agit cette année également du premier *reporting* de la Taxonomie verte, sur les activités éligibles, qui crée une connectivité forte entre l'extra-financier et le financier.

Ce futur dispositif va renforcer très significativement à la fois les exigences en matière de quantité, de précision et de qualité de l'information ESG mais aussi élargir grandement le nombre de sociétés concernées, puisque dès 2025 ce sont également les entreprises de plus de 250 salariés qui seront concernées. Au niveau européen cela représente une augmentation de 38 000 entreprises du périmètre.

Ainsi, à travers ce bilan, nous avons souhaité faire le point sur les pratiques et tendances, identifier des exemples inspirants, mais aussi dresser le niveau de préparation et identifier les champs de progression au regard des évolutions majeures connues de la CSRD. Si les entreprises de notre sélection démontrent une culture bien établie du *reporting* ESG, les évolutions du paysage normatif vont néanmoins les obliger à s'adapter à des exigences plus fortes. Ce bilan s'adresse également aux entreprises moins matures sur le sujet ou qui ne sont pas encore soumises à ces obligations, afin de les aider à comprendre l'étape importante qu'elles vont devoir franchir ces prochaines années.

Dominique Carlac'h, vice-présidente et porte-parole du Mouvement des entreprises de France

Comment cette étude a-t-elle été réalisée ?

PÉRIMÈTRE

100

grandes entreprises majoritairement issues du SBF120, dont 94 identiques à l'an dernier, représentant 15 secteurs d'activité différents

ENJEUX ESG

7

sujets analysés couvrant les enjeux clés ESG dont 3 aspects transverses (gouvernance, financement, référentiels internationaux) et 4 focus thématiques (taxonomie, climat, biodiversité et diversité)

PERSPECTIVE

CSRD

Analyse des atouts et des défis au regard du futur cadre réglementaire applicable

Les grandes entreprises françaises sont-elles prêtes pour la CSRD ? (1/2)

Quelques évolutions importantes attendues

1. Le futur « rapport de durabilité » devra être inclus **dans le rapport de gestion** et faire l'objet d'une **vérification externe** avec assurance modérée
2. L'information de durabilité devra être présentée selon le principe de « **double matérialité** »
3. Les attentes sur la **gouvernance de la durabilité** et les rôles et responsabilités à chaque niveau de l'entreprise vont se renforcer
4. Les informations de durabilité auront vocation à être utilisées par les acteurs économiques pour **orienter le capital** vers des activités plus durables
5. La « **connectivité** » entre finance et ESG sera attendue, les liens et la cohérence entre les objectifs financiers et de durabilité vont se resserrer

Ce que les grandes entreprises font aujourd'hui

- ▶ Compte tenu du dispositif français, **toutes les entreprises** françaises concernées par la DPEF publient déjà celle-ci dans le rapport de gestion (inclus dans l'URD) et font l'objet d'une vérification par un tiers (OTI).
- ▶ **90 entreprises** publient des analyses de matérialité, 70 en consultant leurs parties prenantes
- ▶ **84 entreprises** précisent leur gouvernance en matière ESG, 55 de manière détaillée
- ▶ **41 entreprises** activent des critères ESG dans des solutions de financement (ESG-linked loans ou bonds...)
- ▶ **41 entreprises** assignent des objectifs ESG à leurs managers

Les grandes entreprises françaises sont-elles prêtes pour la CSRD ? (2/2)

Quelques évolutions importantes attendues

6. Les informations de durabilité vont se **standardiser** (ESRS développées par l'EFRAG notamment)
7. Les informations liées au **climat** vont se densifier, à partir notamment de la TCFD et de la SBTI, et devoir présenter l'alignement avec l'Accord de Paris
8. Les informations sur les **autres sujets ESG** vont se préciser avec des attentes croissantes de transparence sur le capital naturel et la performance sociale
9. Les informations sur la **taxonomie** (ratios financiers verts) vont se poursuivre (passage de l'éligibilité à l'alignement, élargissement aux 4 autres objectifs...)

Ce que les grandes entreprises font aujourd'hui

- ▶ **57 entreprises se réfèrent à la GRI** via un tableau de correspondance (+5 par rapport à l'an dernier) et **39 à SASB** (+12).
- ▶ **97 entreprises ont des objectifs de réduction de leurs émissions de GES**, parmi elles, 51 ont des objectifs validés par la SBTI et 23 sont en passe de l'être. En parallèle, **60 entreprises publient un engagement "net zéro"**
- ▶ La **biodiversité** fait l'objet d'objectifs quantitatifs pour 42 entreprises (+14). Les **écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** sont détaillés par 66 entreprises (indicateurs et/ou plan d'actions, hors index d'égalité professionnelle).
- ▶ Le reporting sur les activités éligibles aux 2 premiers objectifs (relatif au climat) a été la nouvelle obligation de la clôture. 24% des entreprises y ont consacré 1 page maximum et 17% 3 pages ou plus, illustrant **l'hétérogénéité des expositions** selon les secteurs d'activité (entre 0 et 78% du CA « éligible »).

Les grandes entreprises françaises : des atouts et encore des défis pour être au rendez-vous de la CSRD

Des atouts...

...mais des défis restant à relever

Une culture du reporting ESG bien établie

- Une publication du reporting ESG dans le rapport de gestion depuis plus de 20 ans
- Une vérification indépendante systématique depuis près de 10 ans

Une bonne couverture thématique des enjeux ESG de la CSRD

- Les sujets abordés dans les DPEF couvrent déjà une grande partie des thèmes prévus par la CSRD
- Un renforcement attendu de certains thèmes (climat, capital naturel, supply chain...)

Une intégration croissante des sujets ESG dans la gouvernance et le pilotage des entreprises

- Des organes de gouvernance de plus en plus mobilisés
- Des performances ESG utilisées dans les rémunérations et le financement

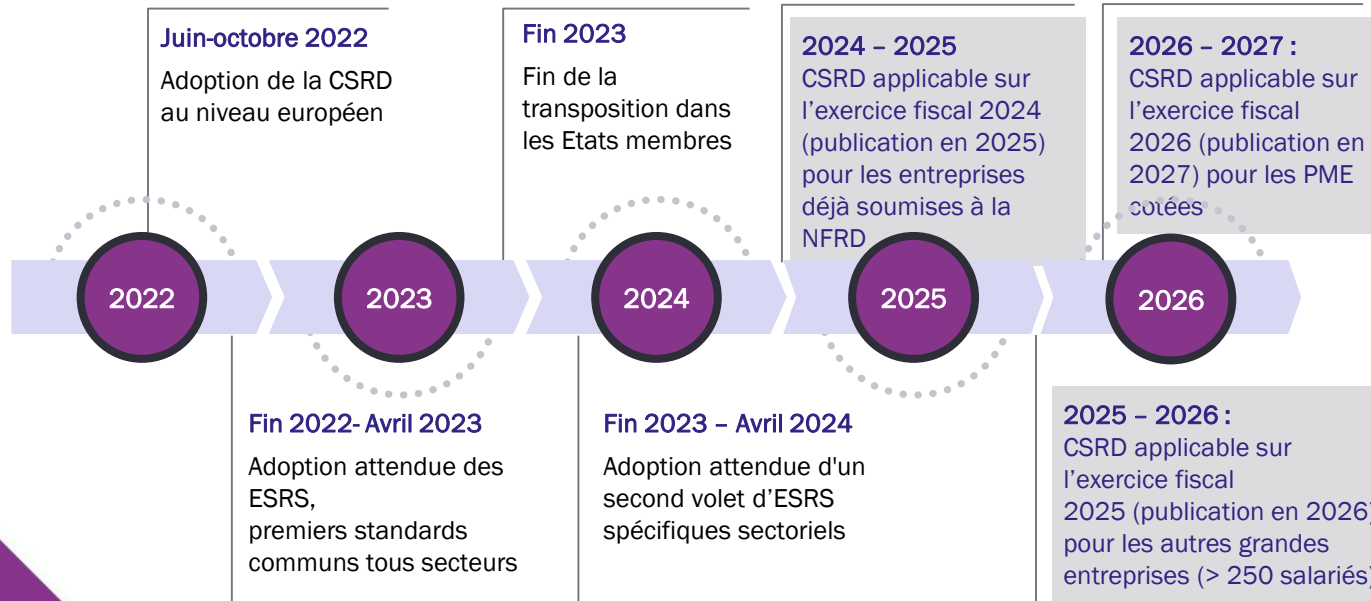
Une finalité du reporting qui change de dimension

- Un alignement demandé sur des ambitions politiques et / ou scientifiques
- Un reporting sur les plans d'action mesurant la transformation durable des entreprises

Une exigence de pertinence et de qualité bien plus forte de l'information ESG

- Une fiabilité des données ESG à mettre au niveau de celle des données financières
- Une connectivité entre données financières et ESG à renforcer (ex: impact du climat dans les comptes)
- Le défi de la maîtrise des données dans la chaîne de valeur (ex: scope 3, usage des produits...)

La CSRD prévoit un calendrier progressif en fonction des entreprises à partir du 1er janvier 2024



En parallèle : des initiatives internationales

- L'International Sustainability Standards Board (ISSB) de la Fondation IFRS a un projet de normes sur les informations relatives au développement durable et aux changements climatiques.
- Des initiatives régionales : exigences en matière d'informations sur les changements climatiques de la Security Exchange Commission (SEC) aux Etats-Unis, programme volontaire de reporting ESG de la China Securities Regulatory Commission (CSRC) en Chine...

Sommaire

01

Matérialité et
Gouvernance
ESG

02

Financements
incluant une
caractéristique
durable

03

Alignement
avec les
référentiels
internationaux

04

Focus
Taxonomie
verte

05

Focus Climat

06

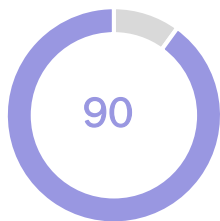
Focus
Biodiversité

07

Focus Diversité
et égalité
salariale

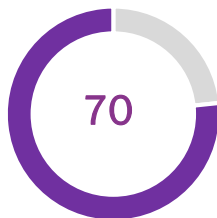
1. Matérialité & Gouvernance ESG

Généralisation de la publication des analyses de matérialité et de l'implication des parties prenantes externes



sociétés présentent une analyse de matérialité

90 entreprises publient une analyse de matérialité, dont 68 sous forme graphique



sociétés consultent des parties prenantes externes

70 entreprises consultent des parties prenantes externes lors de l'élaboration de leur analyse de matérialité

Echantillon : 100 entreprises

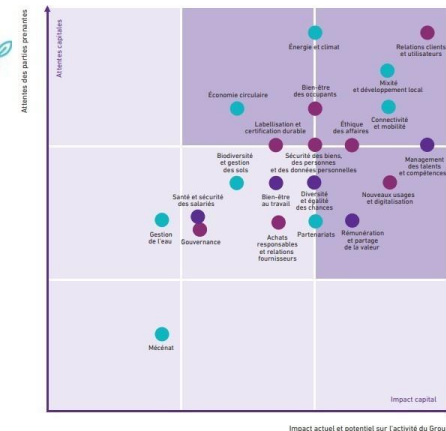
Exemple : Altaréa

TOUS ENGAGÉS!

VILLES

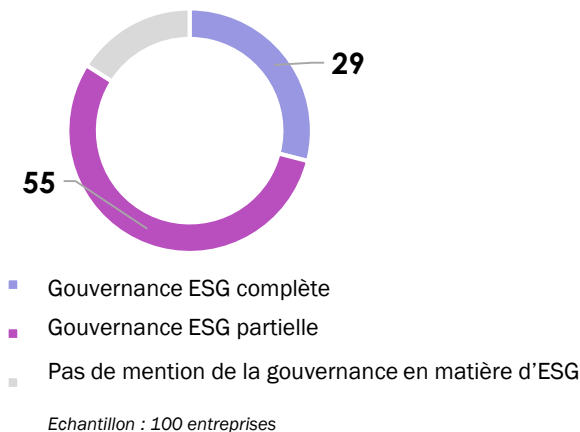
CLIENTS

TALENTS



Une prise en charge de l'ESG de plus en plus répandue à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les métiers et fonctions

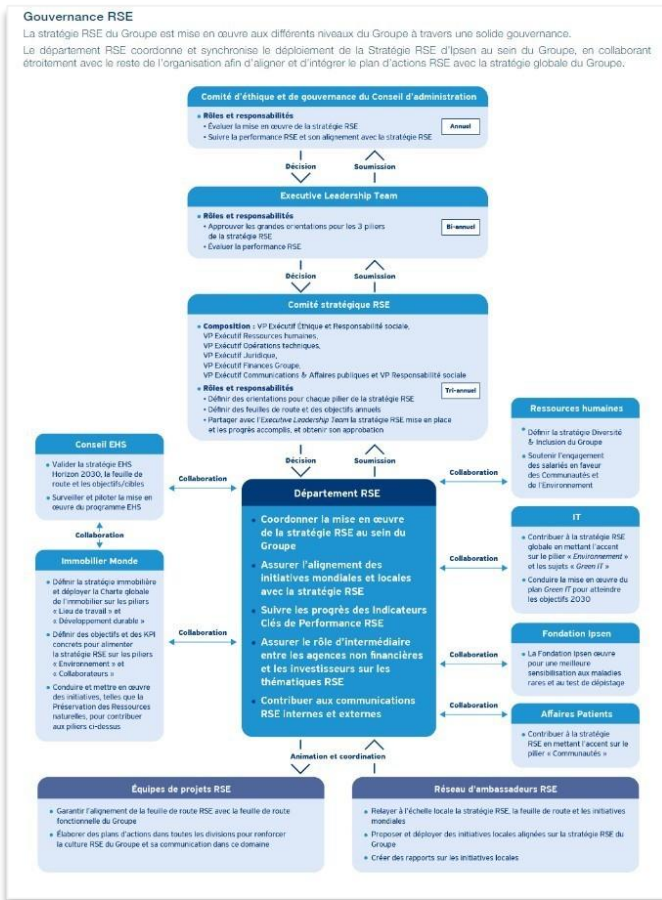
Gouvernance ESG - Répartition des modalités de présentation



- ▶ **84 entreprises** présentent la gouvernance et l'organisation en matière d'ESG :
 - > 55 détaillent l'organisation, les responsabilités et l'animation à tous les niveaux dans l'entreprise (instances de gouvernance, instances de direction, correspondants au sein des entités, comités transversaux, intégration dans les métiers et fonctions...);
 - > 29 présentent l'organisation au niveau central (*corporate*) uniquement.
- ▶ L'intégration croissante de l'ESG dans les stratégies des entreprises s'accompagne d'une **mobilisation accrue des métiers, directions et fonctions internes (notamment financière), au-delà des directions historiques en charge du développement durable.**

Exemple - présentation de la gouvernance RSE

IPSEN



- ▶ Ipsen présente, de façon visuelle, sa gouvernance RSE à tous les niveaux de l'entreprise du top management aux opérationnels et clarifie son intégration dans les départements clés du Groupe.
- ▶ Les rôles et responsabilités de chaque organe de gouvernance ainsi que les interactions entre les différentes instances sont présentés de façon claire.
- ▶ La fréquence des échanges entre les différents comités stratégiques sont précisés.

Exemple - présentation de la gouvernance RSE

BIC

3.1.3 GOUVERNANCE DES POLITIQUES ET DES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR PRÉVENIR, ATTÉNUER ET REMÉDIER AUX PRINCIPAUX RISQUES RSE ^[DPEF]

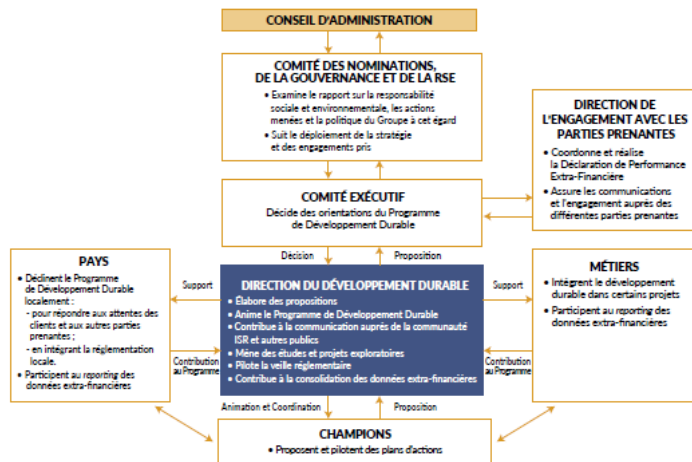
3.1.3.1 Le développement durable au cœur des systèmes décisionnels

Le développement durable est intégré aux systèmes décisionnels de l'entreprise sous l'angle des risques à maîtriser et des opportunités à explorer. Les sujets liés au développement durable sont régulièrement abordés lors des réunions du Comité Exécutif, notamment :

- les enjeux liés au plastique ;
- le programme Writing the Future, Together ;
- le développement de produits responsables ;
- l'avancement des autres programmes de Développement Durable (communication responsable, sujets émergents, etc.).

Le Programme de Développement Durable, ses objectifs et son niveau d'avancement sont présentés au moins une fois par an au Conseil d'Administration et aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale. En 2021, le Conseil d'Administration a revu l'état d'avancement des engagements Writing the Future, Together. Par ailleurs, le Comité d'Audit est informé des politiques et des programmes mis en œuvre.

Depuis 2017, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE examine les actions menées par le Groupe dans le cadre de son Programme de Développement Durable. Il suit aussi la mise en œuvre de la stratégie Writing the Future, Together et les actions du Groupe en matière d'innovation responsable, d'économie circulaire et de développement de nouveaux produits responsables.

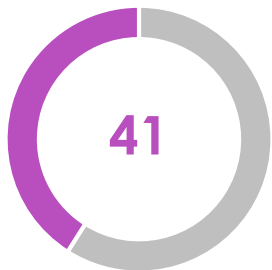


La Direction du Développement Durable de BIC fait désormais partie du pôle « Group Insights & Innovation & Sustainability ». Celui-ci est centré sur les produits et l'innovation. Les équipes de la Direction du Développement Durable, tout en poursuivant leurs missions transverses, travaillent au plus proche des équipes

innovation et conception des produits. Ainsi, elles leur viennent en aide au quotidien pour faciliter l'innovation responsable et accélérer l'amélioration de l'empreinte environnementale et/ou sociale des produits.

- ▶ La gouvernance RSE de BIC est présentée sous la forme d'un schéma qui présente les liens entre les différents acteurs et instances, et explicite la nature de leurs interactions.
- ▶ Les rôles et responsabilités de chacun en matière RSE sont explicités.

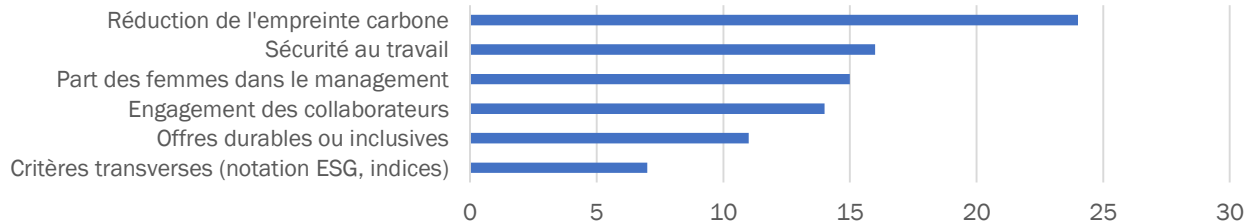
Un développement progressif des critères ESG dans la rémunération variable des managers



entreprises intègrent des critères ESG dans les rémunérations variables des managers

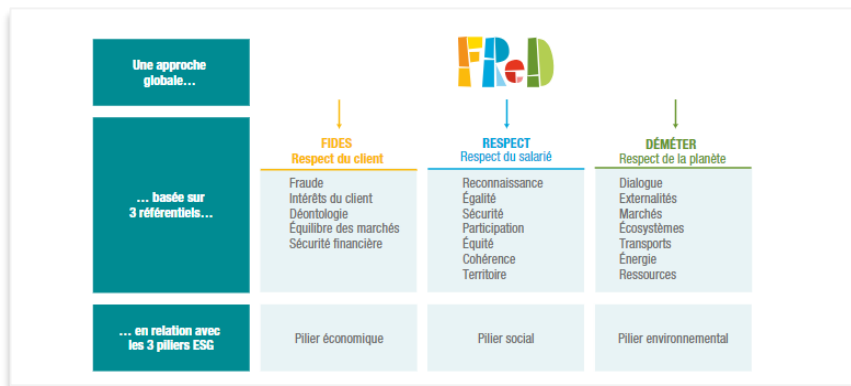
Echantillon : 100 entreprises

- ▶ **41 entreprises** ont choisi d'intégrer des critères ESG dans la rémunération variable de leurs managers
- ▶ Au sein de ces entreprises, **23** intègrent ces critères pour une **large population de managers** (+ de 1000 personnes) et **18** intègrent ces critères pour une sélection de **top managers** (hors mandataires sociaux).
- ▶ Lorsque l'information est publiée (50% des cas), le poids des critères ESG est majoritairement fixé **entre 10 et 25% de la rémunération variable**
- ▶ **Le nombre de critères ESG retenus est variable**
 - > 12 entreprises ne mentionnent pas le nombre de critères retenus et 6 entreprises retiennent 1 seul critère
 - > 13 entreprises retiennent 2 ou 3 critères
 - > 10 entreprises retiennent 4 critères ou plus
- ▶ Lorsque les thématiques pour ces critères sont publiées, elles concernent notamment :



Exemples - systèmes de rémunération variable des managers basés sur des critères ESG

Crédit Agricole



Chacune des 17 entités de Crédit Agricole S.A. adhérentes au dispositif FReD⁽¹⁾ doit mener six actions (soit deux par référentiel) :

- trois de ces six actions (une par référentiel) sont des actions "Groupe" : elles sont définies par Crédit Agricole S.A. avec la contribution des entités, et validées par le Comité de pilotage du dispositif. Elles sont ensuite déclinées par chaque entité ;
- trois autres de ces six actions (une par référentiel) sont des actions propres à chaque entité.

L'avancement de chaque projet est mesuré par un indice : noté à 1 lors de son démarrage, un projet terminé atteint la note de 4. Chaque année, l'indice FReD mesure le progrès réalisé projet par projet, en calculant l'évolution de la note entre les années N et N-1 pour chaque entité. Les indices atteints sont ensuite consolidés pour aboutir à l'indice Groupe.

Arkema

41 % des collaborateurs du Groupe disposent d'éléments de rémunération variables individuels dont le montant dépend de la réalisation d'objectifs individuels et de leur contribution à la performance globale d'une activité, d'un pays ou du Groupe. Cette augmentation est notamment due à l'élargissement de la population bénéficiant d'une part variable. Une partie significative de leur part variable est liée à un objectif sécurité ou à un autre objectif RSE.

Air Liquide

En 2021, 60 % des salariés du Groupe disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération.

15 % de la rémunération variable des managers est liée à des critères de développement durable, comme la sécurité, la satisfaction clients, l'efficacité énergétique ou la mixité.

Enfin, les 370 premiers dirigeants du Groupe ont une part importante de leur rémunération variable obligatoirement liée à ces critères, comme la sécurité, mais aussi les objectifs du programme de développement durable de l'entité dont ils font partie.

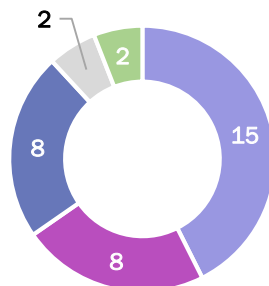
Les commentaires des vérificateurs couvrent principalement le périmètre, les indicateurs et le déploiement des politiques

35

- ▶ 35 commentaires ont été formulés au sein de 20 rapports OTI, contre 39 dans 22 rapports l'année dernière

Echantillon : 100 entreprises

Ces 35 commentaires portent sur :

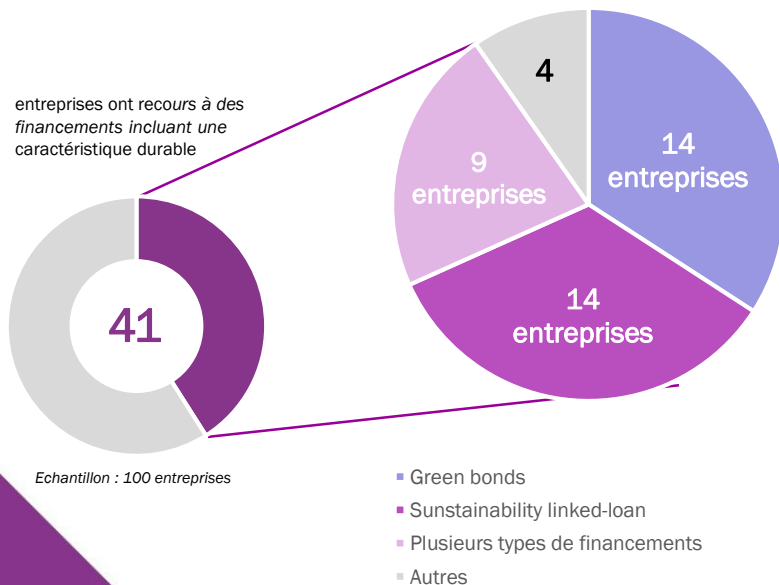


- Périmètres limités et non homogènes
- Indicateurs ou leur méthodologie
- Déploiement des politiques
- Identification des risques
- Autre

- ▶ 20 rapports OTI comportent au moins un commentaire contre 22 en 2021 et 30 en 2020 soit +10 entreprises.
- ▶ La CSRD viendra **renforcer les exigences** en termes d'indicateurs et de méthodologie de calcul et de vérification.

2. Financements incluant une caractéristique durable

Progression des entreprises ayant recours à des financements incluant une caractéristique durable



- ▶ **41 entreprises** (+11 par rapport à l'an dernier) ont émis des instruments financiers indexés sur des critères RSE ou dédiés à des projets durables pour se financer. Parmi celles-ci :
 - > **14** ont opté pour l'émission de « **Green bonds** » (obligations vertes). Ces obligations liées à la transition énergétique sont émises dans le but de **financer un ou plusieurs projets** existants, en développement ou nouveaux, identifiés et qualifiés de durables ;
 - > **14** ont eu recours à des « **Sustainability-Linked Loans** », prêts liant les conditions financières de l'emprunt à des **objectifs de durabilité prédéterminés de l'entreprise** ;
 - > **9** ont recours à plusieurs types d'instruments ;
 - > **4** ont émis d'autres instruments dont des « **Sustainability-Linked bonds** », emprunts obligataires dont les caractéristiques varient selon l'atteinte d'**objectifs préalablement définis en matière de développement durable**.
- ▶ Ces derniers mois ont vu émerger de nombreux '**Sustainability-Linked Financing Framework**' servant de cadre de référence à de multiples opérations d'emprunts ou de lignes de crédit.
- ▶ Un projet de règlement européen sur les obligations vertes est en cours afin d'établir une norme, d'application volontaire et alignée avec la taxonomie, pour l'émission de ces green bonds.

Exemple - Green Bonds : refinancement total

Gecina

- ▶ En 2021, Gecina a procédé à :
 - La transformation de 100% de ses emprunts obligataires pré-existants en Green Bonds ;
 - L'émission de 2 nouveaux Green Bonds sur l'année 2021 (1md€) ;
 - La levée de 10 contrats responsables (1,6md€) sur 2021.
- ▶ 86% des financements à fin 2021 intègrent une composante responsable

1.2 — Ressources financières

Au cours d'un exercice 2021 marqué par les incertitudes liées aux conséquences de la crise sanitaire, un environnement macroéconomique incertain et une volatilité importante sur les marchés financiers, Gecina a poursuivi l'optimisation, le renforcement et l'allongement de sa structure financière. Gecina a également accéléré l'alignement de ses financements avec la stratégie et les fortes convictions RSE du Groupe grâce à la signature de nouvelles lignes de crédit responsables et à la requalification de la totalité de ses encours obligataires en *Green Bonds*.

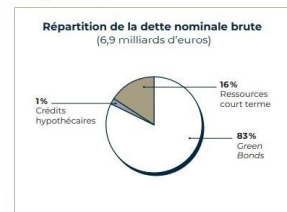
En effet, Gecina a obtenu l'approbation de ses porteurs obligataires, convoqués en Assemblées Générales en mai 2021, pour transformer 100 % de ses emprunts obligataires, soit 15 souches, en *Green Bonds*. Le Groupe a également levé depuis début 2021 2,6 milliards (1) de nouveaux financements qui intègrent tous une composante RSE, avec une maturité moyenne de 9,1 années. Ces nouveaux financements ont consisté en deux *Green Bonds* de 500 millions d'euros chacun, avec un coupon moyen de 0,875 % et une maturité moyenne de 13 ans, et en dix nouveaux contrats de crédit responsables bilatéraux, pour

1 580 millions d'euros et une maturité moyenne de près de sept ans. Avec ces nouveaux financements, ce sont 90 % du total des financements du Groupe qui incitent et engagent Gecina à toujours plus améliorer la performance environnementale de son patrimoine.

La gestion proactive de la structure financière a également permis d'améliorer les principaux indicateurs de crédit du Groupe et de renforcer son bilan. Avec une baisse du coût moyen de la dette tirée à 0,9 % (contre 1,0 % en 2020) et un allongement de la maturité moyenne de la dette à 7,4 années au 31 décembre 2021 (contre 7,1 années à fin 2020). Le ratio d'endettement (LTV droits inclus) s'établit à 32,3 % et la liquidité, de 4,5 milliards d'euros (3,3 milliards nette des NEU CP), couvre l'intégralité des échéances du Groupe jusqu'à début 2025 (et notamment les échéances obligataires 2022 et 2023 qui s'élèvent à 975 millions d'euros). La durée moyenne de la couverture du risque de taux d'intérêt a été portée en 2021 à 7,5 ans, et la dette du Groupe est couverte à 72 % en moyenne sur les sept prochains exercices.

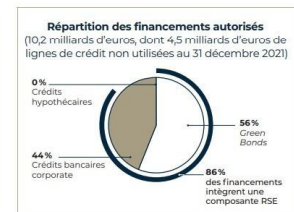
(1) Dont 1,4 milliard d'euros levés depuis le 1^{er} janvier 2022.

Dette par nature



La dette nominale brute de Gecina s'élève à 6 851 millions d'euros et est constituée au 31 décembre 2021 de :

- 5 675 millions d'euros d'obligations vertes long terme (*Green Bonds*) sous le programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- 45 millions d'euros de crédits hypothécaires ;
- 1130 millions d'euros de NEU CP couverts par des lignes de crédit confirmées à moyen et long terme.



Les sources de financement de Gecina sont diversifiées et les ressources obligataires long terme représentent 83 % de la dette nominale et 56 % des financements autorisés du Groupe. De plus, 100 % des ressources obligataires sont des *Green Bonds* et 68 % des crédits bancaires corporate du Groupe sont des lignes de crédit responsables. Ainsi, au 31 décembre 2021, 86 % des financements du Groupe intègrent une composante RSE (90 % en incluant les financements levés depuis le 1^{er} janvier 2022).

Exemple - Sustainability-Linked Bonds

Edenred

▶ Le groupe a lancé son premier 'Sustainability-linked bond Framework' et sa première **obligation durable à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANes)** pour un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, qui **offre une prime aux investisseurs dans le cas où le Groupe n'atteindrait pas ses objectifs à horizon 2025** :

- > **People** : avoir au moins 34% de femmes parmi les fonctions exécutives ;
- > **Planet** : réduction des émissions des scopes 1& 2 d'au moins 15% vs 2019 ;
- > **Progress** : sensibiliser au moins 64% des utilisateurs et commerçants à l'alimentation équilibrée et au gaspillage alimentaire.

▶ Cette obligation zéro-coupon à échéance 2028 **offre aux investisseurs une prime** (équivalente à 0,5% du nominal) dans le cas où **le Groupe n'atteint pas ses objectifs de développement durable fixés** au 31 décembre 2025.

Edenred a sélectionné un Indicateur Clé de Performance (« ICP ») pour chacun des 3 piliers de sa stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) "Ideal People, Ideal Planet, Ideal Progress" :

Indicateur Clé de Performance	Objectif de Performance Durable à 2025
ICP 1 (Ideal People) % de femmes parmi les fonctions executives	au moins 34%
ICP 2 (Ideal Planet) Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Reduction du Scope 1 et 2 émissions de GES en teqCO_2 : d'au moins 15% (vs 2019)
ICP 3 (Ideal Progress) % des utilisateurs et commerçants sensibilisés à l'alimentation équilibrée et au gaspillage alimentaire	au moins 64%

L'objectif de Performance Durable sera atteint si Edenred atteint au moins 2 des 3 ICP mentionnés ci-dessus.

Exemple - Green Bonds Framework

Neoen

NEOEN SA – GREEN BOND FRAMEWORK (THE “FRAMEWORK”)

1. We refer to the Framework. This is an Allocation and Impact Report. Terms defined in the Framework have the same meaning when used in this Report unless given a different meaning in this Report.
2. We confirm the proceeds of Neoen Green Bond issued on 28th May 2020 have been allocated to finance or refinance renewable energy production (solar PV, wind power) or storage activities in consistency with the Eligible criteria of GHG emissions reduction under the Framework, and following related Sustainable Development Goals:



The proceeds of the 170 M€ Green Convertible Bond have been allocated as follow:

Facility	Designated country	Project category	Eligible criteria	Amount allocated
Western Down	Australia	Renewable energy - Solar PV	GHG emissions reduction	110.3 M€
Neoen Storage Finland	Finland	Storage activities	GHG emissions reduction	2.5 M€
Mutkalampi	Finland	Renewable energy – Wind	GHG emissions reduction	50.7 M€
Victorian Big Battery	Australia	Storage activities	GHG emissions reduction	6.5 M€

3. We confirm Neoen Green Bond will contribute to Climate Change Mitigation through generating renewable energy and contributing to a more efficient use of energy. The main indicators in relation to the Impact Report are summarized below:

Facility	Technology	Capacity of renewable energy facility	Expected Annual GHG emissions avoided (tCO2 eq)	Expected Annual renewable energy generation – P50
Western Down	Solar PV	460 MWp	703,494 tCO ₂	1,089,000 MWh
Neoen Storage Finland	Storage	30 MW / 30 MWh	n/a	n/a
Mutkalampi	Wind	404 MW	254,737 tCO ₂	1,057,000 MWh
Victorian Big Battery	Storage	300 MW / 450 MWh	n/a	n/a

4. We attach a certificate from our auditors with respect to the above information.

- ▶ Groupe ayant plusieurs types de financements incluant une caractéristique durable :
 - > En 2020, émission de 'Green bonds' à hauteur de 170m€ ;
 - > Crédit syndiqué de 200m€ indexé sur des indicateurs ESG.
- ▶ En 2022, la société reporte séparément, avec l'attestation du commissaire aux comptes, l'allocation définitive des fonds levés :
 - > Indication précise des projets, critères et montant en € ;
 - > Lien avec les ODD.

3. Alignement avec les référentiels internationaux

Les ODD et la GRI s'imposent comme les principaux cadres de référence internationaux, mais le SASB progresse.



Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU fixés dans le cadre de l'Agenda 2030

- ▶ **56 entreprises** (stable vs l'an dernier) présentent dans leur DPEF, parfois ailleurs dans l'URD, **des informations chiffrées/quantifiées** pour mesurer leurs impacts ou contributions aux ODD. La grande majorité des autres entreprises mentionnent leurs contributions à certains ODD mais sans quantification.



Global Reporting Initiative (GRI) : + 5 entreprises vs 2020

- ▶ **72 entreprises** indiquent s'appuyer sur la **GRI, en progression par rapport à l'an dernier**
- ▶ **57 entreprises** présentent une **table de concordance** avec les lignes directrices de la GRI, contre 52 l'an dernier (+5) ;
 - > 15 font uniquement référence aux lignes directrices de la GRI dans leur DPEF.



Sustainability Accounting Standards Board (SASB) : + 12 vs 2020

- ▶ **54 entreprises** font référence au cadre de référence du SASB dans leur DPEF, elles n'étaient que **40 l'an passé** (+12 entreprises) :
 - > **39 entreprises** présentent un **alignement avec le SASB** via un tableau spécifique détaillé et reprenant les informations sectorielles applicables, contre 27 l'an dernier ;
 - > 15 entreprises évoquent le SASB comme cadre de référence utilisé ou consulté.

Echantillon : 100 entreprises

Exemple - les ODD

Saint Gobain



ODD 6

Eau propre et assainissement

Assurer une gestion durable des ressources en eau :

- pour la société civile : réduire le plus possible les impacts des activités du Groupe sur les ressources en eau, qu'il s'agisse des prélèvements ou des rejets. L'objectif à long terme est de prélever le minimum d'eau et de tendre vers le « zéro rejet » d'eau industrielle sous forme liquide, tout en évitant de générer de nouveaux impacts pour d'autres milieux naturels et/ou pour d'autres parties prenantes ;
- pour les fournisseurs : le Groupe accorde une vigilance particulière à la qualité de ses approvisionnements et à la performance de leurs fournisseurs en matière de gestion durable des ressources ;
- pour les communautés locales : assurer une gestion de ces enjeux localement.

EAU	2021	2020	2019	GRI	ODD
Objectif de réduction de 80 % des rejets aqueux à iso-production entre 2010 et 2025	- 39,8 %	- 31,5 %	- 34,5 %	303-4	6 ; 12
Prélèvements totaux d'eau	48,1 M de m ³	45,4 M de m ³	48,9 M de m ³	303-3	6 ; 12
Prélèvements d'eau de ville	15,3 M de m ³	15,4 M de m ³	16,1 M de m ³	303-3	6 ; 12
Prélèvements d'eau de surface	12,7 M de m ³	11,3 M de m ³	12,2 M de m ³	303-3	6 ; 12
Prélèvements d'eau de nappe phréatique	17,4 M de m ³	16,2 M de m ³	17,8 M de m ³	303-3	6 ; 12
Prélèvements d'eau sur sites en stress hydrique élevé sur la base des données Aqueduct 2020	4,7 M de m ³	4,6 M de m ³		303-3	6 ; 12
Prélèvements d'eau sur sites en stress hydrique très élevé (sites prélevant plus de 5 000 m ³ /an) sur la base des données Aqueduct 2020	3,0 M de m ³	2,5 M de m ³		303-3	6 ; 12
Prélèvements d'eau sur sites en stress hydrique très élevé sur la base de données Aqueduct 2016			0,58 M de m ³	303-3	6 ; 12
Rejets totaux	23,5 M de m ³	23,0 M de m ³	24,3 M de m ³	303-4	6 ; 12
Rejets d'eau dans le milieu naturel	14,9 M de m ³	14,4 M de m ³	16,2 M de m ³	303-4	6 ; 12
Rejets d'eau dans le réseau de collecte de la ville	7,0 M de m ³	7,1 M de m ³	8,5 M de m ³	303-4	6 ; 12
Rejets en eau sur sites en stress hydrique très élevé sur la base des données Aqueduct 2020	0,8 M de m ³			303-4	6 ; 12
Rejets en eau sur sites en stress hydrique élevé sur la base des données Aqueduct 2020	1,5 M de m ³			303-4	6 ; 12
Quantité d'eau réutilisée dans les procédés de production via des systèmes de recyclage interne	274,3 M de m ³	258,6 M de m ³	275,5 M de m ³	303-5	6 ; 12
Pourcentage d'eau réutilisée dans les procédés de production via des systèmes de recyclage interne	85 %	85 %	85 %	303-5	6 ; 12



ODD 12

Consommation et production responsable

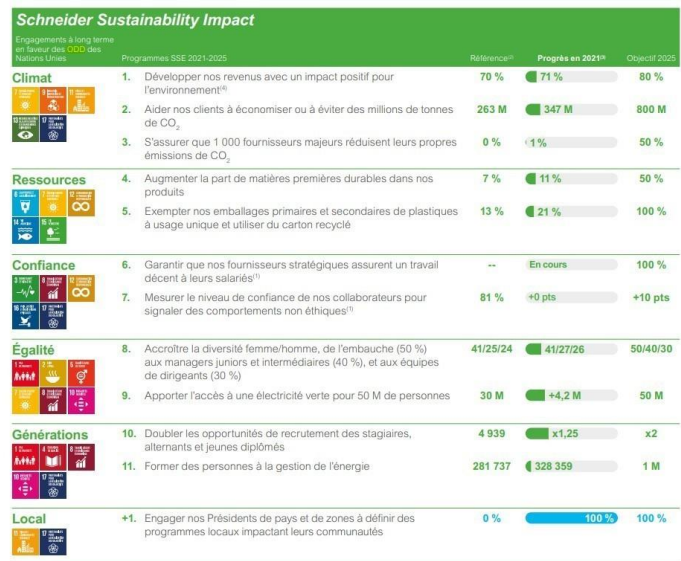
Changer notre manière de concevoir, produire et distribuer des produits et solutions pour développer l'économie circulaire :

- pour les collaborateurs : des formations pour sensibiliser les collaborateurs du Groupe aux enjeux du changement climatique ont été développées au sein de la *Climate Academy* (cf. chapitre 3, section 2.1.6.4) ;
- pour les clients : Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des solutions durables et confortables (cf. chapitre 3, section 3) ;
- pour les communautés locales : Saint-Gobain réduit progressivement la pression sur les ressources naturelles, à travers des procédés innovants.

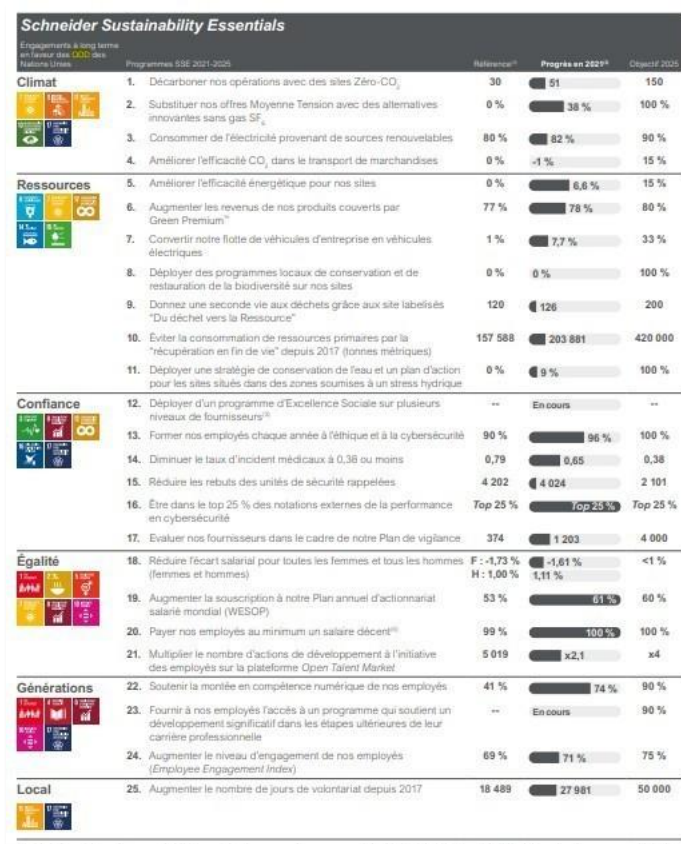
► Pour chacun des 14 thèmes ODD prioritaires définis, le groupe présente ses engagements, les objectifs spécifiques à moyen terme associés, et met en regard les résultats sur 3 ans des indicateurs de performance et les ODD auxquels ils contribuent.

Exemple - les ODD

Schneider Electric



► Deux tableaux de bord 'Impact' et 'Essential' présentant les engagements long-terme et les actions entreprises. Pour chacun le groupe présente ses engagements, les objectifs 2025, les références et progrès 2021 des indicateurs, au regard des ODD auxquels ils contribuent.



4. Taxonomie verte européenne

Le contexte de la taxonomie verte : classer les activités et faire le lien avec le financier

- ▶ **Le règlement européen Taxonomie établit des obligations de reporting pour les entreprises non-financières et financières** : il définit des critères permettant de classer les activités économiques durables afin que les entreprises indiquent la part verte de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements et de leurs dépenses d'exploitation (Capex et Opex), et ce afin que les acteurs financiers indiquent eux-mêmes la part verte de leur portefeuille.
- ▶ **L'objectif : orienter les investissements mais aussi être un outil de transition des activités économiques.**
- ▶ **La taxonomie s'appuie sur 6 objectifs environnementaux** : atténuation du changement climatique; Adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et réduction de la pollution ; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- ▶ **Activité « éligible »** : activité incluse dans la [liste évolutive des activités](#) (une centaine à date). Il s'agit des activités sélectionnées à ce stade par la Commission Européenne car elles sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des objectifs environnementaux. Cette liste sera progressivement complétée.
 - > Le reporting 2021 ne porte que sur les activités éligibles
- ▶ **Activité « alignée » ou durable** : activité éligible qui respecte également ces critères :
 - > Contribuer substantiellement à l'un des objectifs environnementaux (en respectant les critères techniques d'alignement définis pour chaque activité) ;
 - > Sans nuire à aucun des cinq autres objectifs (critère « *Do No Significant Harm* ») ;
 - > Et en respectant des garanties minimales sociale (ex : principes directeurs de l'OCDE, des Nations Unies, etc.).

▶ **A noter** : Toutes les activités ne sont pas prises en compte dans la taxonomie, seules celles qui contribuent le plus significativement aux objectifs environnementaux. **En revanche, toutes les entreprises du périmètre doivent faire ce reporting taxonomie, même pour signifier qu'elles n'ont aucune activité éligible. Ainsi une part durable faible ou nulle, peut recouvrir des cas très différents.**

Les secteurs de l'immobilier/ construction et de l'automobile sont ceux ayant la plus grande part d'activités éligibles

Légende

Part de CA éligible comprise entre 50 et 80%

Part de CA éligible comprise entre 10 et 50%

Part de CA éligible inférieure à 10%

Secteurs	Nombre d'entreprises de la sélection de l'étude	Part moyenne du chiffre d'affaires éligible	Part moyenne des CAPEX éligibles	Part moyenne des OPEX éligibles
Immobilier/ Construction	11	78%	75%	66%
Automobile	3	54%	58%	55%
Transports	6	41%	52%	62%
Energie et utilities	7	36%	53%	31%
Industrie	13	27%	35%	26%
Médias et divertissement	7	25%	39%	20%
Technologies	7	24%	45%	27%
Services	9	15%	47%	31%
Oil & gas	1	10%	13%	15%
Grande consommation et distribution	14	2%	41%	7%
Santé	7	1%	32%	0%
Télécommunications	2	1%	26%	11%
Aéronautique et défense	2	0%	18%	0%
Assurances	4	0%	0%	0%
Banques / Services Financiers		Les sociétés financières ont été exclues de cette analyse.		

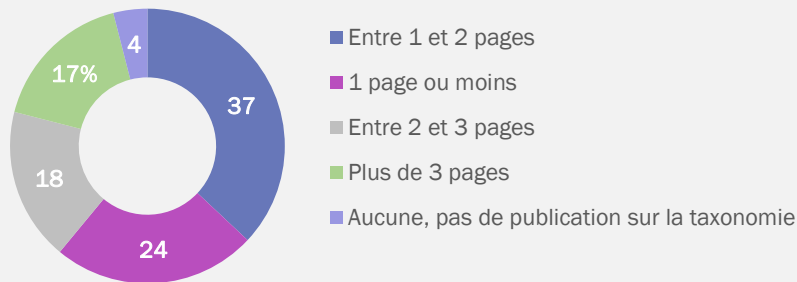
NB : dans le cas où la société n'a pas publié de % d'éligibilité, elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Echantillon : 93 entreprises

La plupart des publications sur la Taxonomie verte sont intégrées à une section dédiée au sein de l'URD sur moins de 2 pages

Format de la publication

Echantillon : 93 entreprises

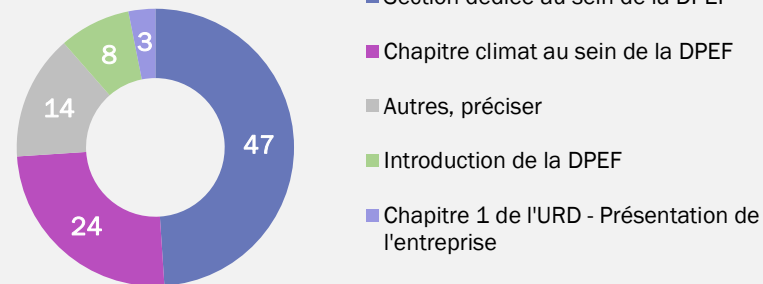


- ▶ ~60 entreprises de la sélection publient **moins de 2 pages** pour présenter les résultats de la **Taxonomie verte**.

Vérification externe



- ▶ Seules 7 entreprises de la sélection ont fait **vérifier leur reporting taxonomie** par un organisme tiers indépendant, de façon volontaire dès la première année d'application, dont 1 à travers un **avis spécifique** et 6 de façon qualitative avec précision de cette vérification dans le rapport OTI validant la DPEF.
- ▶ A noter qu'en Europe, la vérification est :
 - > obligatoire en Espagne ;
 - > quasi systématique en Allemagne pour les entreprises qui font vérifier de manière volontaire leur rapport NFRD ;
 - > rare ou inexistante dans les autres Etats membres.



- ▶ 47 entreprises de la sélection publient les résultats de la **Taxonomie verte** dans une section **dédiée au sein de la DPEF**, tandis qu'**1/4** l'intègre au **chapitre Climat de la DPEF**.
- ▶ Pour les 14 entreprises recensées dans la catégorie « Autres », les publications sur la Taxonomie sont majoritairement au sein de la DPEF en sous-partie de la présentation des enjeux environnementaux, produits ou finance durable.
- ▶ Seules 8 entreprises publient ces informations en introduction de la DPEF et 3 dans le Chapitre 1 de l'URD.

Exemple – Taxonomie : informations relatives à l'éligibilité des opérations

VINCI

- ▶ VINCI publie, au sein d'un tableau synthétique, la part du chiffre d'affaires, des CapEx et OpEx éligibles au titre des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne.
- ▶ Le Groupe présente également le détail de la part d'éligibilité du chiffre d'affaires de chacun de ses pôles.

Chiffre d'affaires, CapEx et OpEx éligibles^(*) par pôle au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)

	Dénominateur au 31.12.2021	Éligibilité en %
Total chiffre d'affaires	49396	36 %
VINCI Autoroutes	5550	0,4 %
VINCI Concessions	1496	6 %
VINCI Energies	15097	38 %
VINCI Construction	26282	41 %
VINCI Immobilier	1611	98 %
Total CapEx^(**)	2983	32 %
Total OpEx^(**)	< 3 000	ns

(*) Hors impacts de l'acquisition de Cobra IS le 31.12.2021.

(**) Indicateurs CapEx et OpEx tels que définis dans la Note méthodologique p.262.

En première approche, il ressort que 36 % du chiffre d'affaires et 32 % des CapEx de VINCI sont éligibles au titre des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. Les OpEx tels que définis par le règlement taxonomie représentent moins de 10 % du total des OpEx du Groupe, ce qui n'est pas représentatif de son modèle d'affaires. Une analyse plus poussée n'aurait pas permis d'aboutir à un montant significatif d'OpEx éligibles, l'indicateur est donc considéré comme non matériel.

Exemple – Taxonomie : informations volontaires sur la part de chiffre d'affaires vert/durable

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

- ▶ Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie la part de ses actifs éligibles aux deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. Toutefois, le groupe précise que le code NACE disponible ne traduit pas entièrement l'activité de l'entreprise et qu'il s'agit d'une première estimation communiquée de manière volontaire.

PUBLICATION DES INDICATEURS D'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIFS CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (HORS INVESTISSEMENT ET ASSURANCES)

	2021 Base obligatoire	2021 Base volontaire
Part, dans leurs actifs couverts par le GAR ⁽¹⁾ , d'expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	28,4 %	32,4 %
Part, dans leurs actifs couverts par le GAR ⁽¹⁾ , d'expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	32,8 %	28,8 %
Part, dans leur actif total, des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales, des émetteurs supranationaux et des produits dérivés	19,1 %	19,1 %
Part, dans leur actif total, des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	24,7 %	24,7 %
Part, dans leur actif total, de leur portefeuille de négociation et de leurs prêts interbancaires à vue	3 %	3 %

Exemple – Taxonomie : informations volontaires sur la part de chiffre d'affaires vert/durable

Veolia

- En complément des indicateurs demandés par la taxonomie, Veolia présente la décomposition de son chiffre d'affaires non-éligible.
- Le groupe présente une part de chiffre d'affaires potentiellement éligible sur les autres objectifs environnementaux de la Commission, ainsi que la part d'activités non concernées par la taxonomie mais que le groupe identifie comme ayant un impact positif sur l'environnement.

4.5.3.2 Décomposition du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx éligibles

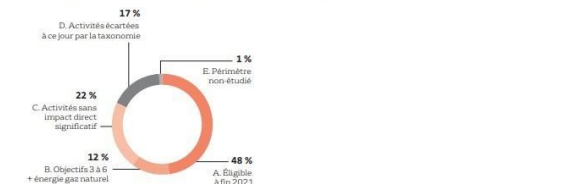
Les activités de Veolia contribuent à 24 activités éligibles à la taxonomie

Le tableau ci-dessous liste ces activités avec leur numérotation et dénomination définies dans l'annexe 1 du règlement délégué de la Commission UE/2021/2139 du 4 juin 2021 :

(en millions d'euros)	CA	CapEx	OpEx
ACTIVITÉS EAU	6 074	313	4 816
5.1 Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	3 213	152	2 728
5.2 Renouvellement de réseaux de captage, de traitement et de distribution	15	1	6
5.3 Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	2 842	156	2 103
5.4 Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	4	3	0
ACTIVITÉS DÉCHETS	2 976	241	2 377
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	1 324	71	925
5.6 Digestion anaérobie de boues d'épuration	2	0	0
5.7 Digestion anaérobie de biodéchets	8	0	6
5.8 Compostage de biodéchets	123	12	90
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	1 446	156	1 261
5.10 Captage et utilisation de gaz de décharge	72	2	94
ACTIVITÉS ÉNERGIE	4 671	514	3 559
4.8 Production d'électricité par biogaz	70	6	63
4.9 Transport et distribution d'électricité	912	17	804
4.15 Réseaux de chaleur/froid	1 634	323	1 107
4.20 Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par biogaz	184	92	182
4.24 Production de chaleur/froid par biogaz	3	0	3
7.2 Rénovation de bâtiments existants	364	7	299
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique			
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	NS	NS	NS
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	17	0	13
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	35	3	22
8.2 Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	10	1	6
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	1 443	64	1 028
CAPEX INDIVIDUELS			411
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers			206
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments			205
TOTAL ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	13 721	1 478	10 742
Total périmètre consolidé Veolia	28 508	2 528	23 906
% ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	48,1%	58,3%	44,9%

4.5.3.3 Décomposition du chiffre d'affaires non-éligible

Avec la décomposition du chiffre d'affaires exposée dans la section 4.5.2 supra :



Périmètre A.	48,1 % d'activités éligibles détaillées au 4.5.3.2 supra
Périmètre B.	Les 12 % supplémentaires se composent environ de : <ul style="list-style-type: none"> * 7 % pour les activités explicitement étudiées par la Commission, dont une large part pour la collecte et le traitement des déchets dangereux ; * 3,6 % pour les activités complémentaires proposées par Veolia ; * 1,4 % d'énergie produite à partir de gaz naturel.
Périmètre C.	Les 22,4 % de cette catégorie couvrent des activités diverses comme des travaux divers sur les réseaux d'eau de tiers, des opérations d'eau et de déchets intégrées aux processus sur site industriel, des opérations de pur achal/revente de matières ou d'énergie, etc.
Périmètre D.	<ul style="list-style-type: none"> * 7 % du fait de la collecte non-sélective de déchets ; * 3 % pour l'incinération de déchets non-dangereux ; * 3 % pour les services énergétiques sous optimisation de performance ; * 2 % pour le stockage de déchets non-dangereux ; * 2 % pour la gestion d'énergie à partir de charbon.
Périmètre E.	Les activités non-étudiées représentent un total de 1,4 %, ce qui démontre l'effort de Veolia de mener une analyse très détaillée dès le premier exercice.
Activités non-étudiées	<ul style="list-style-type: none"> * Activités complémentaires proposées par Veolia à la Commission * services spécialisés d'Eau et de Déchets incorporés par des tiers au sein d'activités éligibles ; * services dans le domaine nucléaire ; * valorisation agronomique des boues de station d'épuration ; * traitement des eaux industrielles avant rejet dans le milieu naturel ; * stockage de déchets dangereux ; * conversion de biodéchets en nourriture ; * capture et réutilisation du CO₂ (CCU) ; * qualité de l'air intérieur.
	** Toutes les données relatives au traitement des déchets en Europe s'accordent à considérer que la valorisation énergétique de déchets résiduels non-recyclables devrait pouvoir être éligible, en cohérence avec le développement de l'économie circulaire. Veolia soutient cette position et propose de contribuer à cette réflexion auprès de la Commission européenne, dans le cadre des objectifs 3 à 6.

Exemple - Taxonomie : informations volontaires sur l'alignement des opérations

TotalEnergies

- ▶ TotalEnergies est l'une des seules entreprises de la sélection de l'étude à avoir calculé de manière anticipée la part de ses activités alignées avec la taxonomie.

A titre d'information, et en avance par rapport à l'application de la réglementation européenne en cours d'approbation, les tableaux ci-dessous présentent la part des activités éligibles et une évaluation préliminaire de la part des activités alignées sur les indicateurs chiffre d'affaires et CapEx, sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies, ainsi qu'une vue proportionnelle, proposée par le

règlement délégué du 6 juillet 2021, intégrant la contribution des sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence. Ils tiennent compte du projet d'acte délégué sur les activités liées au gaz naturel.

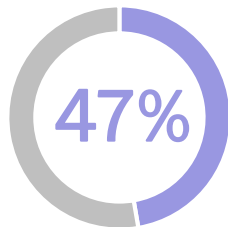
Périmètre contrôlé - 2021	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Renouvelables et électricité	2,4%	8,9%	1,3%	8,0%
<i>dont Production d'électricité à partir de gaz naturel*</i>	1,1%	0,9%	0,0%	0,0%
Raffinage et chimie	7,4%	2,7%	0,1%	0,3%
Autres activités éligibles	0,1%	1,8%	0,1%	1,8%
TOTAL 2021	9,9%	13,4%	1,5%	10,1%
TOTAL 2020	9,4%	13,1%	2,1%	5,1%

* selon le projet d'acte délégué (applicable au 1^{er} janvier 2023).

Vue proportionnelle - 2021	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Renouvelables et électricité	2,6%	21,7%	1,6%	21,1%
<i>dont Production d'électricité à partir de gaz naturel *</i>	1,0%	0,6%	0,0%	0,0%
Raffinage et chimie	8,5%	4,1%	0,2%	0,5%
Autres activités éligibles	0,1%	1,6%	0,1%	1,6%
TOTAL 2021	11,2%	27,4%	1,9%	23,2%
TOTAL 2020	11,2%	16,5%	2,4%	9,2%

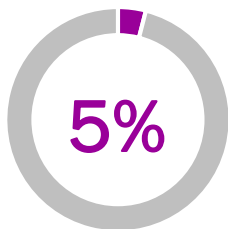
Près de la moitié des entreprises aux revenus éligibles ont exclu le calcul de la part d'OpEx éligibles tandis qu'une très faible minorité a anticipé le calcul des activités alignées

Exclusion des OPEX



- ▶ 47% des entreprises qui ont des revenus éligibles à la taxonomie ont exclu le calcul de la part d'OpEx éligibles à la taxonomie du fait de la **faible matérialité des OpEx taxonomie** par rapport au total des OpEx du Groupe (<10%).
- ▶ A noter que 26 entreprises sont **non soumises ou non éligibles** à la taxonomie verte et n'ont donc pas calculé la part de leurs OPEX éligibles.

Anticipation de l'alignement

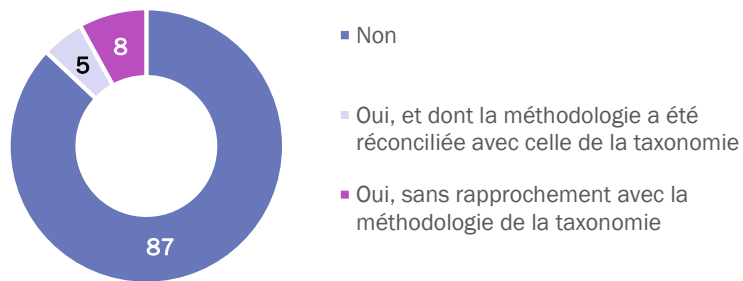


Echantillon : 93 entreprises

- ▶ 5% des entreprises de la sélection ont publié, en anticipation des exigences 2022, des informations sur **l'alignement** à la Taxonomie verte :
 - > 4 entreprises ont publié une estimation **quantitative** de la part de CA et CAPEX alignée avec la Taxonomie ;
 - > 1 entreprise a publié de façon **qualitative** une analyse préliminaire de ses activités principales pouvant être alignées.

Des indicateurs de chiffres d'affaires « verts » complémentaires à la taxonomie sont parfois publiés par les entreprises

L'entreprise publie-t-elle une part de chiffre d'affaires durable/vert ?



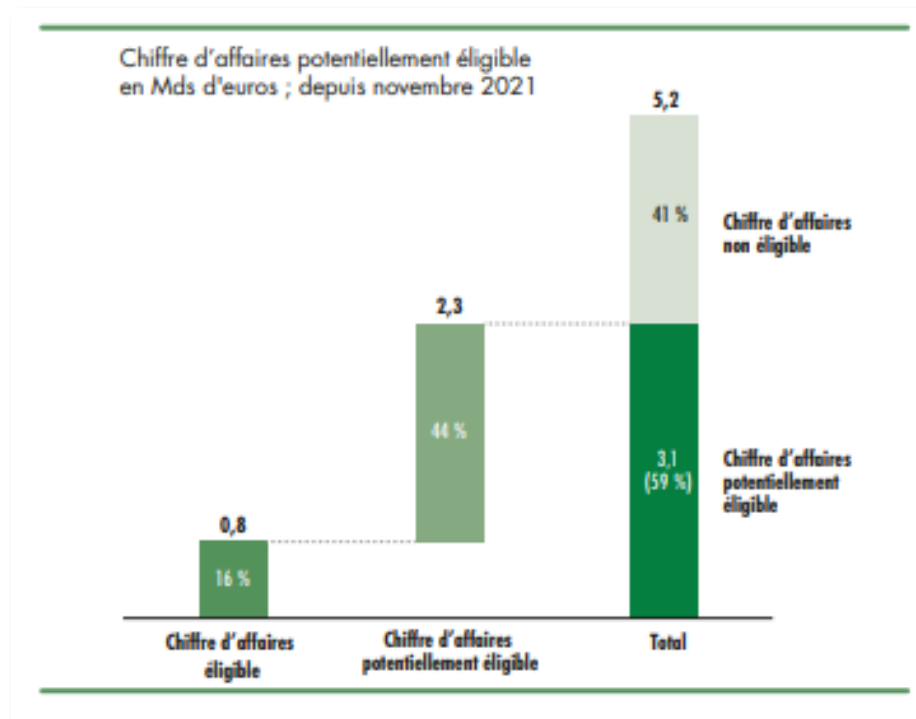
Echantillon : 100 entreprises

- ▶ 8 entreprises publient des indicateurs de chiffres d'affaires durable/vert/à impact **en parallèle des indicateurs obligatoires** dans le cadre de la taxonomie, sans réconcilier les deux informations. L'ensemble de ces entreprises ont un **chiffre d'affaires éligibles <1%**, elles publient donc des indicateurs sur des activités qu'elles estiment ayant **un impact positif sur l'environnement mais non pris en compte dans les 2 premiers objectifs**.
- ▶ 5 entreprises publient des indicateurs complémentaires à ceux de la taxonomie tout en assurant le **rapprochement méthodologique** des différents indicateurs, dont **2 entreprises du secteur des services financiers** appliquant les indicateurs aux **actifs de leur portefeuille**.
- ▶ La faible proportion d'entreprises ayant réconcilié la méthodologie avec la taxonomie peut s'expliquer par la relative **complexité d'articuler la taxonomie avec le chiffre d'affaires vert** pré-existant dans la communication.

Exemple – Taxonomie : informations volontaires sur la part de chiffre d'affaires vert/durable

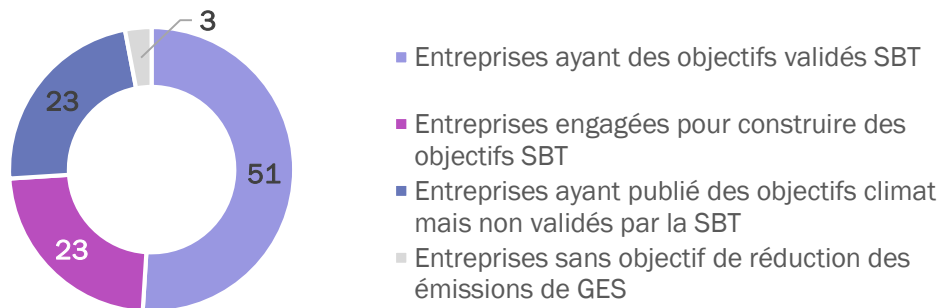
Nexans

- ▶ Nexans a fait l'évaluation de ce que serait la taxonomie si les activités de production et d'utilisation de matériels électriques étaient traitées de la même façon dans la taxonomie entre les producteurs (les produits vendus mais non installés par le producteur n'étant pas considérés éligibles).
- ▶ Le groupe présente le chiffre d'affaires potentiellement éligible en complément du chiffre d'affaires éligible.



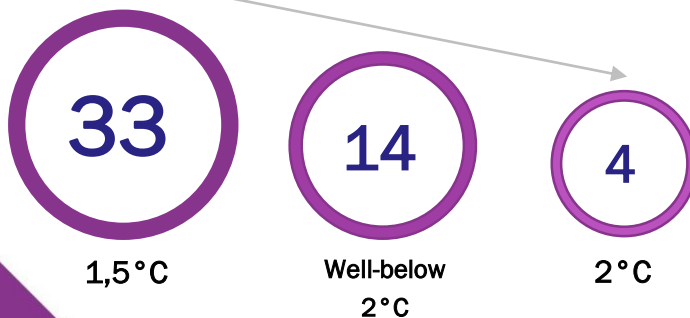
5. Focus : climat

Plus d'un quart des entreprises (26) ont formalisé un objectif net-zéro* aligné avec le standard de la SBTi



Source : les informations présentées ici sont issues du tableau de bord de la SBTi arrêté au 13 juin 2022.

- ▶ Parmi les **51 entreprises** s'étant fixé des objectifs de réduction **validés par la démarche SBTi**, ces derniers sont bâtis majoritairement selon des scénarios climatiques exigeants :



- ▶ **74 entreprises** de la sélection (51 *target set*** dont 23 *committed****), soit + 13 par rapport à l'an dernier, sont engagées dans l'**initiative SBTi**, qui s'impose comme une référence, quel que soit le secteur d'activité.
- ▶ **Seules 3 entreprises** (secteurs du divertissement et automobile) ne publient pas d'objectif de réduction de leurs émissions de GES, un chiffre en constante diminution : - 4 vs 2020, -20 vs 2019 .

***Ambition net-zéro** : le Net-Zéro correspond à un point d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine et retirées artificiellement de l'atmosphère, il s'agit de s'engager sur un objectif long-terme (d'ici 2050), en ligne avec un scénario 1.5°C.

« **Target set » : entreprises ayant des objectifs validés par la SBTi.

***« **Committed** » : lettre d'engagement SBTi signée mais objectif pas encore validé.

Ambition net-zéro

- ▶ **60 entreprises** de la sélection ont exprimé une **ambition net zero**, dont **26 sont « committed » SBTi net-zéro**



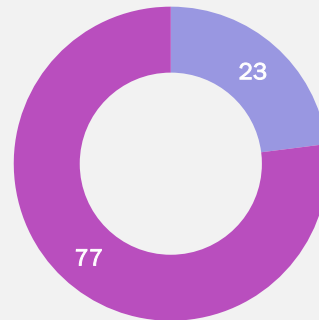
1 entreprise sur 5 détaille la contribution de ses différents leviers de décarbonation à l'atteinte de ses objectifs

42

Tandis que **42** entreprises de la sélection publient des **objectifs de réduction intermédiaires** (échéances inférieures à 3 ou 5 ans) permettant de préciser les étapes de leur trajectoire long-terme, seules **23** d'entre elles détaillent les **différents leviers de décarbonation** leur permettant d'atteindre leurs objectifs.

Entreprises présentant une trajectoire de réduction de ses émissions détaillant la contribution de ses différents leviers de décarbonation

- Présentation des objectifs sous forme de trajectoire
- Présentation des objectifs sans trajectoire

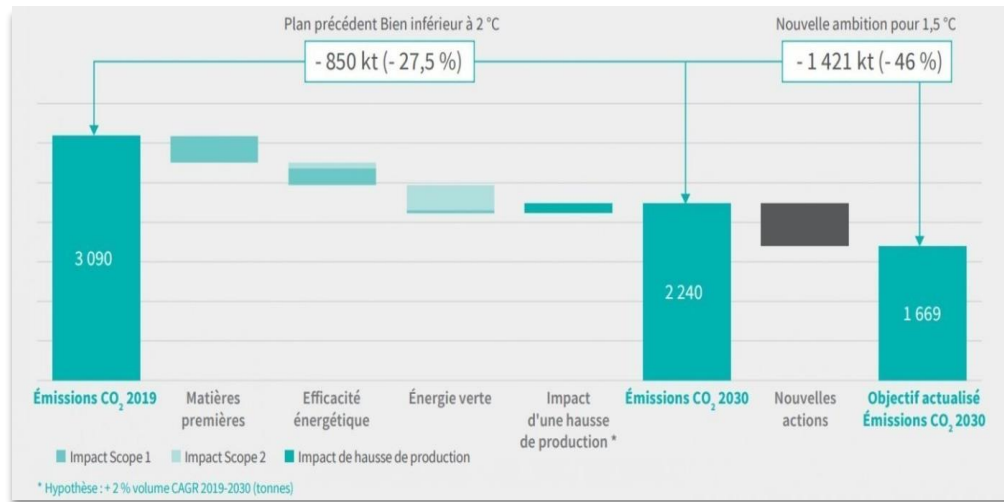


- ▶ **23 entreprises** présentent leurs objectifs de réduction des émissions de GES sous la forme d'une **trajectoire** graphique ou d'une trajectoire au fil du temps, détaillant la contribution de leurs différents leviers de décarbonation.
- ▶ Parmi elles, **10 entreprises** prennent en compte **l'évolution de leur activité ou les réductions exogènes** pouvant impacter l'atteinte de leurs objectifs de réduction des émissions de GES.
- ▶ Cette trajectoire prend en compte l'impact de la **croissance de l'entreprise** c'est-à-dire la baisse ou la hausse de la production/des ventes prévue à l'horizon défini de la trajectoire OU les **réductions exogènes des émissions de GES**, c'est-à-dire celles qui sont dues à des **facteurs externes à l'entreprise** (électricité, etc.).

Exemple - mise en place d'une stratégie de décarbonation

Verallia

- ▶ Verallia s'est engagée avec son nouveau plan à réduire ses émissions de CO₂ de 46% en 2030 par rapport à 2019 tout en prenant en compte l'évolution estimée de ses volumes de marchandises. Cet objectif devrait être atteint via des mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergie propre notamment, présentée dans le DEU.



Exemple - mise en place d'une stratégie de décarbonation

EDF

- ▶ EDF présente sa feuille de route de réduction des émissions directes (scope 1 & 2) du Groupe et présente pour chacune des actions l'impact sur sa trajectoire globale de décarbonation.

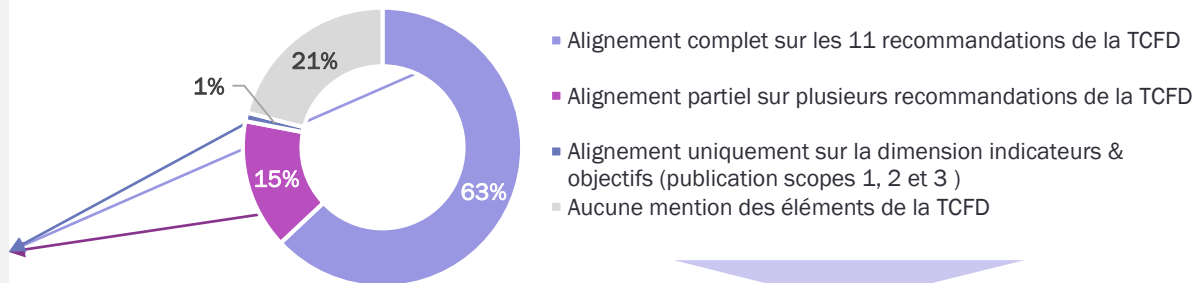
FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES DU GROUPE			
Sujet	Action	Section URD	Impact sur la trajectoire de décarbonation*
Fermeture charbon	Plus aucune production électrique à base de charbon en 2030.	3.1.1.3.1	~ -60 %
Substitution du fioul en territoires insulaires	Remplacement du fioul des installations thermiques existantes par des combustibles moins carbonés (biomasse liquide et éventuellement gaz) dans le cadre de leur PPE.	3.1.1.3.2	~ -15 %
Verdissement des réseaux de chaleur	Verdissement des réseaux de chaleur gérés par le Groupe : biomasse, récupération de chaleur fatale, géothermie et thalassothermie	3.1.1.3.3	~ -10-15 %
Limitation des émissions du thermique	Application de critères stricts sur le développement de tout nouveau projet de cycle combiné gaz par le Groupe, et réduction de l'appel des moyens existants du fait de la hausse des EnR.	3.1.1.3.5	~ -5-10 %
Émissions de SF ₆ et de HFC	Actions de maîtrise et de réduction des émissions diffuses de SF ₆ issues des matériels de transmission et de distribution de l'électricité ainsi que des émissions diffuses de HFC issues des climatisations	3.1.1.3.6	< 1 %
Consommations des installations du Groupe	Maîtrise de la consommation énergétique des installations du Groupe	3.1.1.3.7	< 1 %
Flotte de véhicules du Groupe	Électrification complète de la flotte de véhicules légers du groupe EDF dans le cadre de l'engagement EV100	3.1.1.3.8	< 1 %

* Contribution à la baisse de 25 MtCO₂e entre 2017 et 2030 (réduction de 50 % des émissions du scope 1).

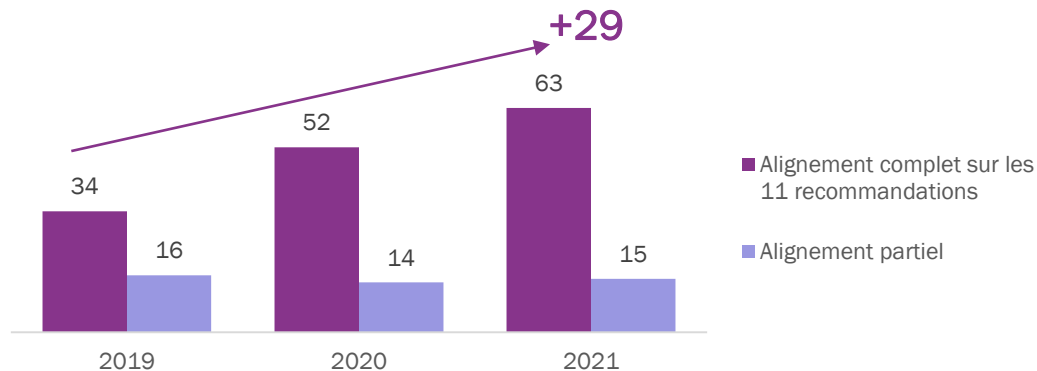
63 entreprises couvrent les 11 recommandations de la TCFD*, dont 5 d'entre elles le communiquent au sein d'un rapport dédié

► Parmi les 79 entreprises dont la communication couvre ou couvre partiellement les 11 recommandations de la TCFD, 74 d'entre elles le font au sein de l'URD.

► 1 entreprise sur 5 publie un rapport climat spécifique pour communiquer sur leur stratégie carbone, au-delà de leur communication au sein de l'URD. Ces dernières communiquent toutes sur l'ensemble des 11 recommandations.



La part des entreprises, tous secteurs confondus, couvrant l'ensemble des 11 recommandations de la TCFD (alignement total) est en forte augmentation (+29 entre 2019 et 2021)



* Task force on Climate-related Financial Disclosures

Exemple - Alignement et avancement vis-à-vis des recommandations de la TCFD

Kering

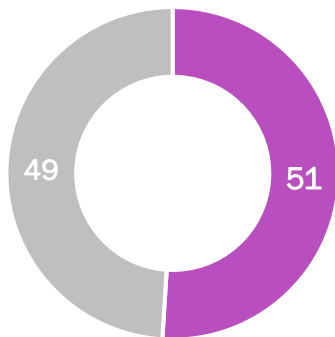
► Kering présente une table de concordance avec les recommandations de la TCFD qui inclut non seulement le chapitre associé, mais identifie de plus l'état d'avancement ainsi que les axes de travail pour l'année à venir.

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Sources dans le reporting de Kering	Avancement	Axes de travail pour 2022
GOUVERNANCE				
Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	DEU 3-1.2, 3-2.3.3, 3-3.1 CDP C.1.1	●	Le Comité de développement durable du Conseil d'administration se réunit régulièrement afin d'aborder les risques et opportunités liés au climat, à la biodiversité et à d'autres sujets clés. Le Groupe a décidé d'inscrire ces thématiques à l'ordre du jour des réunions plénières du Conseil deux fois par an.
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	DEU 3-1.2, 3-2.3.3, 3-3.1 CDP C.1.1	●	
STRATÉGIE				
Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme.	DEU 5-2.3 CDP 2.2 et C2.2a	●	En 2021, Kering a élaboré deux scénarios relatifs au climat et identifié 12 risques et 7 opportunités, afin d'évaluer – pour une sélection d'entre eux – les impacts qu'ils pourraient avoir sur l'entreprise. Un axe de travail pour 2022 sera d'étendre cette évaluation. Ces premiers travaux s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue et pourront être revus en ligne avec les évolutions scientifiques et méthodologiques futures.
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	DEU 5-2.3 CDP 2.3a, C2.4, C3.3 et C3.4	●	
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	DEU 4-3.2.1, 4-3.2.4, 4-4.1.4, 5-2.3 CDP C3.2a	●	
GESTION DES RISQUES				
Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	DEU 5-1 CDP C2.1a, C2.1b et C2.2	●	Kering a conduit une première évaluation de l'impact financier de risques climatiques ciblés. Kering prévoit d'affiner ces premiers travaux dans une démarche d'amélioration continue et pour prendre en compte les développements méthodologiques futurs. L'évaluation du risque climatique fait partie intégrante de la gestion des risques du Groupe.
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	DEU 5-1, 5-2.3 CDP C2.1b, C2.2, C2.3a et C2.4a	●	
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	DEU 5-1 CDP C2.3a et C2.4a	●	
INDICATEURS & OBJECTIFS				
Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	DEU 4-3.2, 4-4.1 CDP C6, C10	●	Kering dispose d'indicateurs et objectifs précis en matière d'émissions de GES. Dans la continuité des travaux engagés en 2021, le Groupe travaille aux objectifs et indicateurs liés aux risques physiques, ainsi que leurs impacts financiers.
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2 et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants.	DEU 4-3.2.2, 4-4.1 CDP C6, C10	●	
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	DEU 4.1.4 (Dashboard) CDP C4.1, C4.2	●	
En démarrage ● Complet ●				

La moitié des entreprises effectue une analyse des différents scénarios climatiques

L'analyse des risques climat

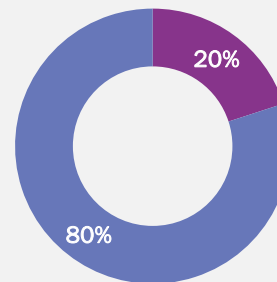
- Analyse d'au moins 1 scénario
- Aucune analyse des scénarios climatiques



- ▶ **51** entreprises de la sélection publient, ou déclarent prendre en compte dans leurs études, l'analyse **d'au moins 1 scénario climatique et quantifie ses risques climats**.
- ▶ Dans le cadre de l'application de la CSRD d'ici 2024, les entreprises devront détailler l'analyse de leurs scénarios et intégrer la quantification financière.

Le nombre de scénarios utilisés

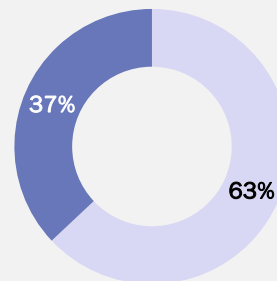
Parmi les entreprises ayant réalisé une analyse climatique, la grande majorité ont utilisé au moins 2 scénarios différents.



- Un scénario et un chiffre unique
- Au moins 2 scénarios et une fourchette de quantification

Le type de scénarios utilisés

Parmi elles, les **deux tiers** (63%) ne prennent en compte **que les scénarios physiques** (inondation, sécheresse, etc.) et n'intègrent pas les enjeux de **transition** qui regroupent les possibilités socio-économiques (par exemple plus ou moins de croissance, de consommation, d'égalité, etc.)



- Des scénarios intégrant les enjeux de transition au-delà des scénarios physiques
- Des scénarios physiques

Exemple - analyse des scénarios climatiques

Saint Gobain

- ▶ Saint Gobain utilise 3 scénarios différents intégrant les enjeux de transition et détaille les hypothèses associées en termes de démographie, besoins sur les marchés de la construction et de la mobilité.

2.1.2.2 Analyse de scénarios climat à horizon 2050

À des fins de planification stratégique, Saint-Gobain a construit trois « scénarios climat » qualitatifs et intégrant des hypothèses politiques, technologiques, économiques et sociétales. Chaque scénario est associé à une augmentation de la température moyenne comprise entre 1,5 °C et 4,8 °C avant la fin du siècle. Ces scénarios aident les *Business Units* et les pays dans lesquels le Groupe est présent à anticiper les impacts du changement climatique sur leurs marchés et leurs activités.

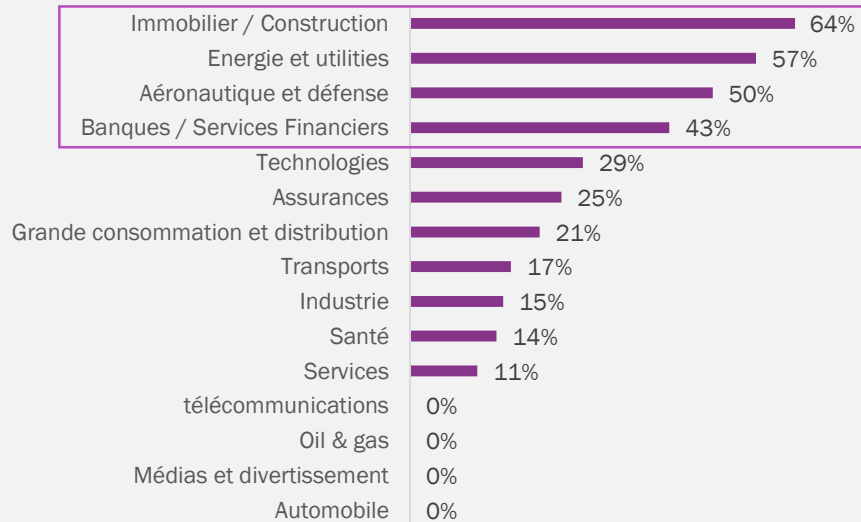
Indicateurs	Wind of Change	The Show Might Go On	Highway to Climate Hell
CONTEXTE GÉNÉRAL			
Augmentation des températures en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900)	1,5-1,7 °C	2,3-3,7 °C	4,1-4,8 °C
Pic des émissions mondiales de dioxyde de carbone	Vers 2020	Vers 2040	Environ 2100
Atteinte de l'objectif « Global zéro carbone »	Vers 2070	Après 2100	Pas dans un avenir proche
Modèle de coopération internationale	Multilatéralisme et coopération	Course à l'armement numérique, manque de coopération	Rivalité régionale
CADRE MACROÉCONOMIQUE			
Population mondiale (2019 = 7,7 milliards)	9,7 milliards	9,7 milliards	9,7 milliards
Taux d'urbanisation (2019 = 56 %)	68 %	68 %	68 %
BESOINS DE LA CONSTRUCTION			
Élévation du niveau des mers (par rapport à la période 1986-2005)	+ 0,4 mètre	+ 0,5 mètre	+ 0,6 mètre
Durée moyenne des périodes de sécheresse	9 à 11 mois	18 mois	22 mois
Nombre de nuits tropicales (par rapport à la période 1981-2000)	+ 16 jours	+ 28 jours	+ 53 jours
MOBILITÉ			
% de voitures électriques dans le parc automobile en 2050 (2019 = 8 %)	75 %	60 %	45 %
Dans les économies développées	- 6 %	- 6 %	- 6 %
Ventes annuelles de véhicules (croissance du marché en 2026 par rapport à 2018)			
En Asie	+ 22 %	+ 22 %	+ 22 %
Au total	- 9 %	- 9 %	- 9 %

L'adaptation* au changement climatique reste peu développée dans les rapports de durabilité



entreprises publient des plans d'adaptation au regard de leurs risques physiques

- ▶ **26 entreprises** de la sélection seulement publient des éléments au regard de leurs risques physiques (inondation, sécheresse, etc.) et des actions qu'ils mettent en œuvre pour **s'adapter aux impacts du changement climatique**.
- ▶ Toujours dans le cadre de l'application de la CSRD d'ici 2024, les entreprises devront détailler leur plan de résilience au sein de leur publication.



- ▶ Parmi elles, ce sont surtout les entreprises des secteurs de l'immobilier / construction, des énergies et *utilities*, aéronautique et défense et des banques et services financiers qui sont les plus avancés qui ont formalisé un plan d'adaptation.
- ▶ A l'inverse, aucune entreprise des secteurs de l'automobile, des médias et divertissements, de l'*oil and gas* et des télécommunications n'ont étudié ce sujet.

* Selon la définition du GIEC l'adaptation est la démarche d'ajustement au climat actuel ou à venir, ainsi qu'à ses conséquences, tandis que l'atténuation est la démarche d'intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

Exemple - réalisation d'un plan de résilience incluant l'adaptation au changement climatique

Altarea

- ▶ Altarea prend en compte les différents risques climatiques et met en place des mesures afin de prévenir ce risque et limiter son impact sur l'activité de l'entreprise.

Analyse des risques

Risques liés au climat (issus de la DPEF)

Risques de transition **DPEF3**

Le secteur immobilier et du BTP étant responsable d'environ 25 % des émissions en France, il est directement concerné par les exigences de réduction des émissions et les réglementations à venir (incluant taxations et normes plus strictes, comme la RE2020).

En particulier, identification de risques :

- réglementaires : RE2020, taxation carbone, obligations croissantes de reporting ;
- de marché : exigences croissantes des clients ou élus ;
- de réputation, liés à l'impact important du secteur.

Risques physiques liés à l'impact du changement climatique **DPEF4**

Le changement climatique provoque une aggravation des phénomènes climatiques (intempéries, vagues et pics de chaleur...) qui affectent les villes et leurs habitants.

L'immobilier est touché par ces risques mais est également une source de solutions.

Impacts possibles pour le Groupe

Court et moyen terme :

- augmentation des coûts de conception et construction (nouveaux matériaux et nouvelles techniques) ;
- augmentation des investissements dans l'exploitation ;
- accès aux marchés et aux fonciers plus difficile en raison d'augmentation des exigences environnementales.

Moyen et long terme :

- baisse d'attractivité des opérations.

Court et moyen terme :

- atteinte aux actifs du Groupe ;
- perte de confort pour les occupants, avec un risque particulier pour les résidences seniors ;
- retard de chantiers ;
- coûts supplémentaires liés à des modes constructifs différents.

Moyen et long terme :

- perte de valeur pour les activités de promotion et pour le patrimoine.

Mesures prises

- structuration d'une démarche d'expérimentation systématique des nouvelles solutions bas carbone, et de retour d'expérience avec chiffrage ;
- anticipation des coûts dans les *business plans* ;
- certification systématique et test des nouveaux labels arrivant sur le marché ;
- veille réglementaire ;
- veille sur les attentes des parties prenantes : collectivités, élus, clients individuels, investisseurs ;
- culture de l'agilité ;
- politique de partenariat avec des acteurs de référence en matière de bas carbone (Woodeum) ;
- diversification de l'offre et des compétences (« plateforme de compétences »), avec des filiales spécialisées dans des constructions faiblement carbonées (comme la réhabilitation).
- cartographie des risques du patrimoine et des zones d'implantation, et plans d'actions ciblés : analyses approfondies des risques liés aux effets du changement climatique sur ses activités, avec une attention particulière à l'intensification des phénomènes climatiques (vagues de chaleur, inondations, sécheresses, vents violents, etc.) et leurs répercussions sur l'évolution des modes de vie et sur le bâti (selon deux scénarios du GIEC : un optimiste (RCP4.5), et un pessimiste (RCP8.5)) ;
- démarche de confort d'été dans la conception des logements ;
- anticipation des coûts dans les *business plans* ;
- veille permanente des équipes produits pour adapter l'offre.

Exemple – réalisation d'un plan de résilience incluant l'adaptation au changement climatique

Alstom

- ▶ Habitué à avoir des installations dans des conditions climatiques extrêmes, Alstom a déjà mis en place plusieurs solutions afin de s'adapter au changement climatique comme des équipements résistants ou de puissance supérieur à la moyenne

Développer des solutions résilientes

Les changements climatiques susceptibles d'affecter les systèmes de transport comprennent à la fois les changements progressifs, tels que l'élévation du niveau de la mer, et l'intensification des événements extrêmes. Ces derniers sont plus perturbateurs pour les systèmes de transport mais aussi ceux dont les effets sont plus difficiles à évaluer. Les changements des conditions climatiques actuelles qui peuvent affecter les transports comprennent l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes et des vents, l'augmentation de la température, les changements dans l'intensité et la fréquence des précipitations extrêmes, les inondations et les sécheresses. Les infrastructures et l'exploitation des transports sont potentiellement vulnérables à ces changements, tandis que les impacts peuvent être permanents, par ex. perte d'infrastructure, ou temporaire, par ex. perturbation des services ⁽⁹⁾.

Depuis de nombreuses années, Alstom met en œuvre des projets exigeants sur un grand nombre de sites exposés à des conditions climatiques exceptionnelles allant du froid extrême au Kazakhstan au désert de Dubaï. Cette expertise comprend, entre autres, des fonctions renforcées de chauffage/ventilation/climatisation, des sous-stations d'alimentation résistantes aux hautes températures et des équipements conçus pour résister à d'importants volumes de neige, de pluie et de corrosion provenant d'atmosphères salines. En 2022, Alstom a signé un contrat avec Norske Tog pour la livraison de trains régionaux. Les nouveaux trains seront équipés du dernier système de signalisation ETCS ⁽⁹⁾. Le système comportera une solution d'odométrie avancée conçue pour les conditions hivernales les plus difficiles. Un autre exemple est le projet de tramway Lusail au Qatar. Avec 50 degrés Celsius à l'extérieur, la température à bord des trains devant être de 23-25 degrés, une attention particulière a été accordée aux systèmes de climatisation (HVAC).

Alstom a décidé l'an dernier de renforcer les pratiques existantes dans ce domaine en élaborant une nouvelle instruction « Environnement & Adaptation Climatique » qui a été finalisée cette année. Rédigée par un groupe d'experts en conception environnementale et climatique, cette instruction est basée sur les exigences de la norme européenne EN 50125, qui couvre les conditions environnementales du matériel roulant et des équipements embarqués, y compris les températures élevées, l'humidité, les mouvements d'air, la pluie, la neige et grêle, glace, rayonnement solaire. Le document intègre des exigences supplémentaires pour mieux couvrir les considérations environnementales et climatiques et va au-delà des exigences européennes pour certains critères comme la corrosion des

atmosphères salines. Les exigences sont désormais systématiquement déployées pour chaque nouveau projet. En 2021/22, des travaux de convergence sur l'ensemble du périmètre ont été menés.

En parallèle, Alstom est chargé de coordonner la révision de la norme européenne EN50125, en accord avec le Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) et l'Office français de normalisation ferroviaire (BNF). L'objectif est d'assurer l'applicabilité des exigences aux applications ferroviaires et de mieux prendre en compte les effets du changement climatique pour tous les paramètres.

Principaux résultats et indicateurs de performance

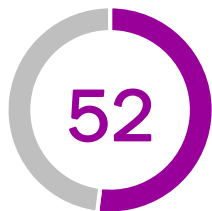
Le principal indicateur faisant l'objet d'un suivi est le nombre de catastrophes naturelles générant des dommages aux biens et pertes d'exploitation pour un montant supérieur à € 2 millions.

Durant l'exercice 2021/22, aucun événement n'a été constaté.

	2019/20	2020/21	2021/22
Nombre de catastrophes naturelles générant des dommages aux biens et pertes d'exploitation pour un montant supérieur à € 2 millions	1	0	0

6. Zoom : biodiversité

Tandis que la biodiversité faisait partie des 3 enjeux les moins développés l'an dernier, le nombre d'entreprises se fixant des objectifs sur le sujet a augmenté de 50%

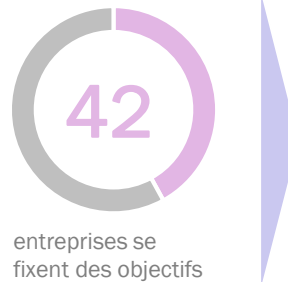


entreprises identifient le risque lié à la nature / biodiversité comme un risque majeur

- ▶ **La moitié des entreprises** de la sélection a identifié le risque lié à la nature / biodiversité parmi la liste de ses **principaux risques**.

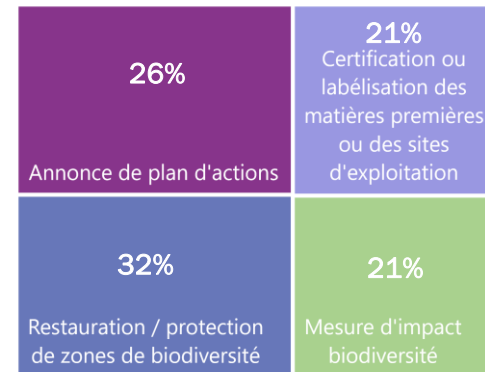
- ▶ **La quasi-totalité** des entreprises du secteur **Immobilier / Construction** a identifié le sujet comme un risque principal **et s'est fixé des objectifs**, soit 90% d'entre elles (10 entreprises sur 11), tout comme pour 80% du secteur de la **Grande consommation et distribution** (11 entreprises sur 14).

- ▶ Près de 90% des entreprises du secteur **Energies et utilities** (6 entreprises sur 7) ont également identifié le sujet comme un risque principal mais les 2/3 d'entre elles seulement se sont fixé des objectifs.



entreprises se fixent des objectifs

Ventilation des objectifs fixés par ces 42 entreprises en fonction du sujet

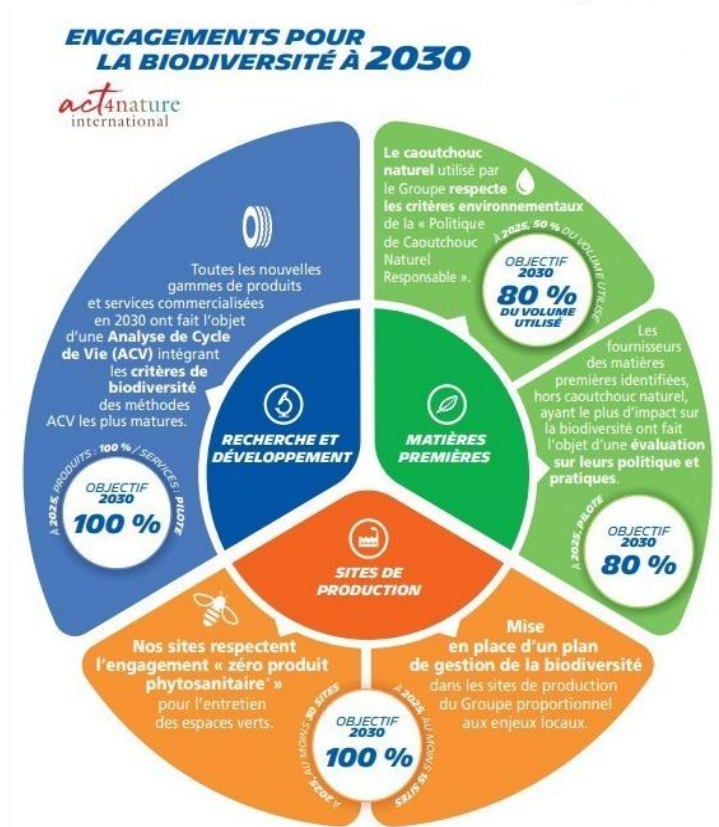


+50% par rapport aux publications 2020

- ▶ **42 entreprises de la sélection se fixent des objectifs chiffrés pour mesurer les progrès accomplis et gérer ce risque.** L'année précédente, seules 28 entreprises présentaient des objectifs quantifiés sur le sujet.
- ▶ **Plus de 40 entreprises de la sélection (43) ont publié au moins un indicateur clé** de performance en lien avec le sujet.

Exemple – Publication d'indicateurs et d'objectifs liés à la biodiversité

Michelin



- ▶ Michelin a défini plusieurs objectifs en termes de protection de la biodiversité à horizon 2030 avec des objectifs intermédiaires à 2025.

Exemple – Identification et gestion des risques liés à la biodiversité

Hermès

- Le risque biodiversité, son impact et la gestion associée mise en place par Hermès International sont clairement définis et décrits de manière détaillée par le Groupe

◆ DESCRIPTIF DU RISQUE

Le changement climatique engendre des perturbations (chaleur, montée des eaux, événements extrêmes) et des effets sur la biodiversité et les écosystèmes.

Il induit aussi des enjeux de transition opérationnels, réglementaires, politiques (taxation, restriction des opérations).

La perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes menacent la pérennité des ressources naturelles d'où proviennent les matières de la maison, fragilisent la planète et bouleversent les conditions de vie des populations.

◆ GESTION DU RISQUE

Le modèle artisanal français d'Hermès, par sa présence hexagonale, réduit sa sensibilité aux phénomènes extrêmes déjà constatés dans certaines parties du monde.

Conformément aux recommandations de la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*), les travaux du groupe visant à réduire le risque s'organisent autour de quatre axes :

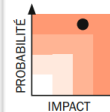
1. Une gouvernance au plus haut niveau (Comité exécutif) ;
2. Une stratégie alignée sur les Accords de Paris et validée par la SBTi (*Science Based Targets initiative*) comme étant conforme à une trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius :
 - la défossilisation : 100 % d'énergies renouvelables sur nos opérations directes d'ici 2030,
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, de 50,4 % en valeur absolue pour les scopes 1 et 2, et de 58,1 % en valeur relative pour le scope 3 ;

En complément, il est engagé dans une politique active de compensation de ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

Une stratégie biodiversité, formalisée en 2018, a été lancée et mise à jour en 2020 dans le cadre de l'engagement auprès d'Act4Nature international. Elle a été revue par des organisations externes. Elle se décline selon quatre axes :

- former tous les collaborateurs à la biodiversité d'ici 2025,
- collaborer avec des parties prenantes externes reconnues (WWF France, ICFA, SAOBC),
- mesurer l'empreinte biodiversité du groupe (pressions IPBES) et de ses chaînes d'approvisionnement (cuir, soie, cachemire, bois, coton) d'ici 2025,

◆ IMPACTS POTENTIELS SUR LE GROUPE



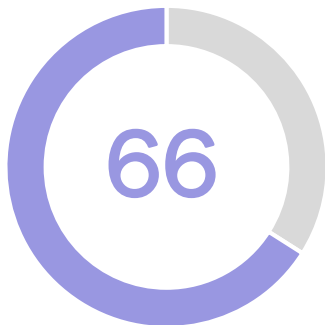
Des évolutions rapides peuvent avoir des impacts sur notre chaîne d'approvisionnement, nos opérations manufacturières, logistiques ou de distribution ainsi que sur le comportement de nos clients.

30 (maroquinerie, textile),

pour les scopes chaque année et la mise en œuvre de la stratégie de gestion du risque variable des gérants est soumise à des

7. Focus : Diversité & égalité salariale

Deux tiers des entreprises publient des informations relatives aux écarts salariaux homme/femme* mais moins de la moitié publient des informations relatives aux écarts de rémunération généraux



entreprises publient des informations sur les écarts de rémunération homme / femme*

- ▶ **66 entreprises** publient des informations relatives aux écarts de rémunération homme / femme*
 - > 22 publient des indicateurs quantitatifs et des plans d'actions
 - > 26 publient des indicateurs (mais pas de plan d'actions)
 - > 18 présentent des plans d'actions (mais pas d'indicateurs quantitatifs)
- ▶ Dans les secteurs Aéronautiques, Assurance, Banques, Immobilier, Média et Oil&Gas plus de 75% des entreprises du secteur publient des informations relatives aux écarts salariaux homme/femme
- ▶ Si les informations relatives aux écarts salariaux hommes/femmes progressent, **des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération au global sont publiés par moins de 25% des entreprises** (revenu moyen, médian, écart par rapport au plus haut salaire) le plus souvent sous forme de salaire moyen, mais aussi sous forme de ratios d'équité

* Hors index d'égalité professionnelle

Exemple - Objectifs d'écarts de rémunération hommes/femmes

Schneider Electric

2.5.4.3.3 À travail égal, salaire égal

Chez Schneider Electric, les principes fondamentaux de l'égalité, de l'équité, de l'éthique et de la transparence sont pleinement intégrés dans nos valeurs. Grâce aux politiques et processus de rémunération, les collaborateurs sont rémunérés de manière juste et équitable pour l'ensemble des compétences qu'ils possèdent et de leurs contributions à la valeur en tant qu'impératif commercial. Au cours des cinq dernières années, des mesures proactives ont été prises, non seulement pour combler les écarts de rémunération existant entre les sexes, mais aussi pour empêcher la création de nouveaux écarts.

Afin d'assurer la responsabilité et la transparence, Schneider Electric procède à des examens trimestriels des écarts de rémunération et des actions dans ce domaine, tant au niveau national qu'au niveau mondial, en s'appuyant sur l'analyse des données RH, qui couvrent tous les facteurs clés du cycle de vie des collaborateurs, depuis l'embauche, l'évaluation des performances et l'ajustement des salaires jusqu'aux évolutions de carrière. En se concentrant sur cet écosystème d'équité salariale, Schneider Electric peut créer de manière proactive des offres pour les nouveaux collaborateurs et des promotions qui ne créent pas d'écarts de rémunération. Le cadre mondial d'équité salariale a été mis en œuvre dans tous les pays à la fin de 2020, couvrant 99,6 % de l'effectif total de Schneider Electric.

Compte tenu des progrès réalisés en matière d'équité salariale et pour accompagner notre philosophie d'inclusion, les enjeux de l'équité salariale vont au-delà des disparités entre femmes et hommes depuis 2021. L'ambition visant à atteindre et maintenir un écart de rémunération inférieur à 1 % d'ici 2025 pour les femmes et les hommes a été inclus dans les objectifs *Schneider Sustainability Essentials* 2021-2025. Notre référence fin 2020 s'établissait à -1,73 % pour les femmes et +1,00 % pour les hommes. Fin 2021, l'écart de rémunération était de -1,61 % pour les femmes et de 1,11 % pour les hommes, en bonne voie pour atteindre l'objectif. Veuillez noter que ces résultats seront différents des chiffres nationaux qui peuvent devoir être publiés en raison d'exigences légales.



Exemple - Ecart de rémunération (revenu moyen, médian, écart par rapport au plus haut salaire)

Eiffage

Salaires moyens par catégorie et par genre

Tableau n° 4 : Rémunérations brutes hors absences en euros (en moyenne annuelle)

France	Construction	Infrastructures	Energie Systèmes	APRR	Autres Concessions	Holding	Total France	
Cadres Femmes	2019	48 338	49 365	49 302	57 015	50 987	55 171	50 004
	2020	49 769	50 448	49 932	59 598	58 448	59 520	51 449
	2021	48 993	50 312	49 373	57 260	50 781	58 337	50 675
Cadres Hommes	2019	60 864	63 370	57 715	68 060	70 566	82 283	61 391
	2020	62 199	64 278	58 890	69 347	75 214	88 823	62 721
	2021	60 950	63 628	58 385	68 557	75 437	83 252	61 848
Cadres	2019	58 027	61 082	56 572	64 657	67 116	73 036	59 312
	2020	59 302	61 984	57 633	66 355	71 963	78 316	60 612
	2021	58 006	61 374	57 103	65 096	71 106	74 115	59 710
ETAM Femmes	2019	30 734	31 565	30 269	34 598	28 274	29 844	31 428
	2020	31 735	31 901	30 806	35 014	31 317	31 925	32 015
	2021	31 169	31 964	30 683	33 919	31 370	32 334	31 768
ETAM Hommes	2019	36 083	38 313	34 849	38 152	30 885	30 565	36 086
	2020	37 836	39 209	35 340	38 327	33 466	32 295	36 804
	2021	36 745	39 222	35 501	36 665	34 117	32 693	36 710
ETAM	2019	34 162	36 842	34 049	36 508	30 398	30 152	34 974
	2020	35 622	37 609	34 552	36 806	32 917	32 071	35 656
	2021	34 699	37 665	34 672	35 405	33 546	32 470	35 530
Ouvriers Femmes	2019	23 343	25 203	24 252	34 203	21 974	SO	30 588
	2020	24 787	25 698	25 395	34 532	23 866	SO	31 023
	2021	24 286	26 583	25 388	34 962	24 272	SO	31 033
Ouvriers Hommes	2019	31 734	30 938	29 147	33 682	29 942	SO	30 559
	2020	33 722	32 164	29 581	33 123	29 813	SO	31 582
	2021	32 690	32 534	29 351	33 257	30 847	SO	31 490
Ouvriers	2019	31 678	30 913	29 083	33 822	29 791	SO	30 560
	2020	33 661	32 135	29 526	33 482	29 603	SO	31 570
	2021	32 626	32 504	29 297	33 642	30 592	SO	31 481

ATOS

Analyse du ratio entre salaire le plus élevé et le salaire moyen

Analyse des rémunérations

Atos veille à sa compétitivité sur le marché. En 2021, 66% du personnel d'Atos travaillait dans un pays où le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire moyen se situe en dessous de dix [GRI 102-38], [GRI 102-39].

Ratio entre le salaire le plus élevé et le salaire moyen

	% de l'effectif
En dessous de 10	66%
10 < X < 20	30%
Plus de 20	4%
TOTAL	100%

Exemple - Ecart de rémunération (revenu moyen, médian, écart par rapport au plus haut salaire)

EDF

Ratios d'équité / rémunérations moyenne et médiane

3.3.3.7.1 Rémunération globale juste et compétitive

Le Groupe s'engage à offrir à ses salariés une rémunération juste et compétitive, en étant très attentif à la qualité et au niveau de la protection sociale qu'il propose, notamment en matière de couverture contre les risques majeurs de la vie.

La politique de rémunération globale :

- concerne l'ensemble des salariés des principales sociétés contrôlées du Groupe. Ces principales sociétés du Groupe font l'objet d'une revue de leurs systèmes de rémunération et de protection sociale au regard de cette politique ;
- est guidée par quatre principes : la compétitivité par rapport au marché externe ; la cohérence et l'équité interne ; la soutenabilité financière ; la lisibilité.

Elle s'articule autour d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable individuelle et/ou collective qui vient reconnaître l'atteinte des objectifs, en lien avec les résultats économiques des entreprises. Il existe un lien direct et visible entre la contribution du salarié et la rémunération associée. Les sociétés du Groupe

garantissent le respect des minima légaux ou professionnels de chaque pays et l'absence de discrimination.

EDF réaffirme ses priorités en matière de reconnaissance et a fait évoluer ses politiques :

- en améliorant l'intégration de la reconnaissance dans ses pratiques et processus managériaux ;
- en renforçant le lien direct, objectif et visible entre contribution personnelle (performance, capacité d'adaptation et d'initiative), évolution professionnelle et reconnaissance financière ;
- en développant des dispositifs de rémunération variable, corrélés à la performance financière de l'entreprise pour reconnaître en différenciant.

Pour répondre aux enjeux de reconnaissance des salariés et des *managers*, un chantier de modernisation du système de classification rémunération à la maille de la branche des Industries Électriques et Gazières se poursuit en 2021. S'agissant des rémunérations brutes totales, se référer à la note charge de personnel.

	2019	2020	2021
Ratio d'équité/rémunération moyenne	6,8	6,6	6,6
Ratio d'équité/rémunération médiane	7,4	7,2	7,2

Dassault Aviation

Analyse du salaire moyen vs SMIC (en France)

La rémunération moyenne annuelle 2021 des salariés du Groupe est de 58 849 €.

Pour Dassault Aviation, le salaire annuel brut minimal est de 27 120 € en 2022 soit 1,4 fois le Salaire Minimum de Croissance (SMIC). Le salaire annuel brut moyen d'un salarié non cadre de Dassault Aviation est de 35 580 € en 2021 c'est à dire 1,9 fois le SMIC.

Par ailleurs, les Sociétés françaises du Groupe développent une politique très attractive en matière de participation et d'intéressement. Des accords dérogatoires de participation ainsi que des accords d'intéressement particulièrement avantageux ont été conclus, permettant d'associer les salariés aux résultats.



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021 45

/ RAPPORT DE GESTION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération moyenne annuelle des Sociétés françaises du Groupe, y compris participation et intéressement, s'élève à 63 783 €. Pour Dassault Aviation, les plus bas salaires s'élèvent à 31 129 €, y compris la participation et l'intéressement de 2021 au titre de 2020 ou 33 334 € en prenant la participation et l'intéressement en moyenne sur les 5 dernières années.

Annexe 1 – Liste des entreprises de la sélection

Liste des 100 entreprises étudiées

100 sociétés ont été retenues pour ce bilan de la DPEF 2021, dont 94 sociétés identiques à la précédente édition. Les 6 nouvelles sociétés sont listées en bleu.

ACCOR
ADP
AIR FRANCE –KLM
AIR LIQUIDE
ALBIOMA
ALSTOM
ALTAREA
ALTEN
ARKEMA
ATOS
AUCHAN
AXA
BIC
BIOMERIEUX
BNP PARIBAS
BOLLORE
BOUYGUES
BPCE
BUREAU VERITAS
CAPGEMINI
CARREFOUR
CASINO
CGG
CNP ASSURANCES
COFACE

COVIVIO
CREDIT AGRICOLE
CREDIT MUTUEL
DANONE
DASSAULT AVIATION
DASSAULT SYSTEMES
EDENRED
EDF
EIFFAGE
ELIOR GROUP
ELIS
ENGIE
ERAMET
ESSILORLUXOTTICA
EURAZEO
EUROPCAR MOBILITY
FAURECIA
FNAC DARTY
GECINA
HERMES INTERNATIONAL
IMERYS
ICADE
IPSEN
IPSOS
JC DECAUX

KERING
KLEPIERRE
KORIAN
LA FRANCAISE DES JEUX
LA POSTE
LAGARDERE
LEGRAND
L'OREAL
LVMH
MAISONS DU MONDE
MERCIALYS
METROPOLE TV
MICHELIN
NEOEN
NEXANS
NEXITY
ORANGE
ORPEA
PLASTIC OMNIUM
PUBLICIS GROUPE
REXEL
QUADIENT (Ex-Neopost)
RENAULT
SAFRAN
SAINT GOBAIN

SANOFI
SCHNEIDER ELECTRIC
SCOR
SEB
SOCIETE GENERALE
SODEXO
SOPRA STERIA GROUP
SPIE
TECHNICOLOR
TELEPERFORMANCE
THALES
TOTAL
TRIGANO
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
UNIBEL (BEL)
VALEO
VALLOUREC
VALVENA
VEOLIA
VERALLIA
VINCI
VIRBAC
VIVENDI
WENDEL
WORLDLINE

Annexe 2 – Méthodologie et limites

Un périmètre de 100 grandes entreprises françaises analysées sur la gouvernance et les enjeux clés ESG représentant divers secteurs d'activité

MÉTHODOLOGIE

Une **grille d'analyse unique** a été utilisée pour cartographier les pratiques et en tirer des constats, exclusivement sur la base **des documentations publiées** à date de la réalisation de l'étude, entre juin et septembre 2022. Cette grille a été adaptée afin d'analyser les publications des entreprises **en anticipation de l'application de la CSRD**, notamment sur le climat et la taxonomie.

Ce bilan s'appuie aussi sur les **retours d'expérience de Deloitte et EY** en tant que partenaires conseil ou organismes tiers indépendants de certaines entreprises. Leurs apports qualitatifs viennent compléter les éléments quantitatifs collectés. Des extraits de communication d'entreprises ont été sélectionnés pour illustrer la diversité des pratiques et partager des **éléments jugés inspirants ou représentatifs des constats émis** par les auteurs de l'étude. Ces extraits ne sont aucunement une sélection des meilleures pratiques résultant d'une évaluation ou des recommandations sur la présentation des différents aspects de la DPEF.

PÉRIMÈTRE

Comme l'an passé, cette étude porte sur **100 sociétés** sélectionnées principalement parmi le **SBF120**. Le sélection de sociétés est **quasi identique à celle de l'étude publiée l'an dernier**, à l'exception de 6 sociétés. La liste détaillée des sociétés étudiées est présentée en annexe de cette étude. Les sociétés ont été sélectionnées parmi les entreprises de droit français ayant publié des DPEF de manière obligatoire ou parfois volontaire (cas de certaines filiales cotées) pour le dernier exercice (2021), à la date de l'étude (ce qui exclut notamment certaines sociétés aux clôtures décalées). La liste détaillée des sociétés étudiées est présentée en annexe de cette étude.

SECTEURS

15 secteurs d'activité sont représentés parmi les entreprises de la sélection. Près de 50% des entreprises représentent les 4 secteurs suivants : Grande consommation, Immobilier, Industrie et Services. La représentativité des secteurs d'activité parmi les 100 entreprises sélectionnées s'établit comme suit :

- ▶ Grande consommation et distribution (14)
- ▶ Immobilier / Construction (11)
- ▶ Industrie (13)
- ▶ Services (9)
- ▶ Banques / Services Financiers (7)
- ▶ Médias et divertissement (7)
- ▶ Technologies (7)
- ▶ Energie et utilities (7)
- ▶ Santé (7)
- ▶ Transports (6)
- ▶ Assurances (4)
- ▶ Automobile (3)
- ▶ Aéronautique et défense (2)
- ▶ Télécommunications (2)
- ▶ Oil & gas (1)

Réalisation de l'étude et contacts

- ▶ Cette étude a été réalisée, pour la 4^{ème} année consécutive, par les équipes Développement Durable des cabinets Deloitte et EY.
- ▶ Côté Deloitte, ont notamment participé à cette étude sous la supervision de Julien Rivals : Julie Mary, Marie Almagrida et Sophie Blond-Devernavy.
- ▶ Coté EY, ont notamment participé à cette étude sous la supervision de Philippe Aubain (*EY & Associés*) : Elodie Lamboley (*EY & Associés*), Hélène Odic (*EY & Associés*) et Marie Place (*EY & Associés*).
- ▶ Pour toute question, veuillez contacter :
 - > **Medef** : Pauline Fiquémont, pfiquemont@medef.fr
 - > **Deloitte** : Julien Rivals, jrivals@deloitte.fr
 - > **EY** : Philippe Aubain, philippe.aubain@fr.ey.com
- ▶ Vous trouverez ci-dessous les liens vers les études 2019, 2020 et 2021 :
 - > [Bilan 2019](#)
 - > [Bilan 2020](#)
 - > [Bilan 2021](#)

Deloitte Conseil

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consultez www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte est l'un des principaux cabinets mondiaux de services en audit et assurance, consulting, financial advisory, risk advisory et tax, et services connexes. Nous collaborons avec quatre entreprises sur cinq du Fortune Global 500® grâce à notre réseau mondial de cabinets membres et d'entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte ») dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos 330 000 professionnels *make an impact that matters* (agissent pour ce qui compte), consultez www.deloitte.com.

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 7 000 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

© 2022 Deloitte Conseil. Une entité du réseau Deloitte.

La présente communication contient uniquement des informations d'ordre général, et ni Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), son réseau mondial de cabinets membres ou leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »), ne fournissent, par le biais de la présente communication, de services ou de conseils professionnels. Préalablement à toute action ou décision susceptible d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise, vous devriez consulter un conseiller professionnel qualifié.

Aucune déclaration, garantie ou aucun engagement (expresse ou implicite) n'est donné quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette communication et ni DTTL, ni ses cabinets membres, entités liées, employés ou agents ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou tout dommage quel qu'il soit, survenant directement ou non en lien avec quiconque se fierait à la présente communication. DTTL et chacun de ses cabinets membres, et leurs entités liées, sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes.

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres de Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2022 EY & Associés.

Tous droits réservés.

SCORE France N°2021-095

ED 0921

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr

Mouvement des Entreprises de France

Le MEDEF est le premier réseau d'entrepreneurs de France. Plus de 95% des entreprises adhérentes au MEDEF sont des PME.

Le MEDEF met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance durable. Il promeut l'entrepreneuriat et défend la libre entreprise.

Le MEDEF est un partenaire social et à ce titre il contribue à construire un dialogue social constructif, en prise avec les réalités du terrain et de manière concertée avec les organisations syndicales.

Pour marquer la volonté des entreprises de France de mieux intégrer leur responsabilité sociétale (RSE) ainsi qu'une dimension internationale et européenne, le MEDEF s'est doté d'une raison d'être « agir ensemble pour une croissance responsable ».

<http://medef.com/>